Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE AFFAIRES INTERNATIONALES

(Parcours BIRD)

4 heures

Coefficient 2

5 Pages

Sciences Po Bordeaux

Nature de l'épreuve :

Une ***dissertation à partir d'un dossier thématisé*** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

International Security and Economy: what kind of relationships?

Composition du dossier :

Document 1: Barack Obama. Remarks in Richmond, Virginia: National Security Avail. October 22, 2008……p.3.

Document 2: Nina Boy, J. Peter Burgess, Anna Leander. (2011). The global governance of security and finance. Security Dialogue, 42(2) : 115-122……p.4.

Document 3: European Council/Council of the European Union. European Union restrictive measures in response to the crisis in Ukraine. March 3rd, 2022……p.5.

Sciences Po Bordeaux

Document 1: Barack Obama. Remarks in Richmond, Virginia: National Security Avail. October 22, 2008.

The next President will take office at a time of great uncertainty for America. We are in the midst of the greatest economic crisis since the Great Depression. And as challenging as our current economic crisis is, the next President will have to focus on national security challenges on many fronts. The terrorists who attacked us on 9/11 are still at large and plotting, and we must be vigilant in preventing future attacks. We are fighting two wars abroad. We are facing a range of 21st century threats - from terrorism to nuclear proliferation to our dependence on foreign oil - which have grown more daunting because of the failed policies of the last eight years.

To succeed, we need leadership that understands the connection between our economy and our strength in the world. We often hear about two debates - one on national security and one on the economy - but that is a false distinction. We can't afford another President who ignores the fundamentals of our economy while running up record deficits to fight a war without end in Iraq.

We must be strong at home to be strong abroad - that is the lesson of our history. Our economy supports our military power, it increases our diplomatic leverage, and it is a foundation of America's leadership and in the world. Through World War II, American workers built an Arsenal of Democracy that helped our heroic troops face down fascism. Through the Cold War, the engine of the American economy helped power our triumph over Communism.

Now, we must renew American competitiveness to support our security and global leadership. That means creating millions of jobs in a new American energy sector, so that we're not borrowing billions from China to buy oil from Saudi Arabia - for the sake of our economy and our security, we must end our dependence on foreign oil. Keeping America ahead also calls for investments in American education, innovation and infrastructure, so that our kids can compete, our homeland is secure, and our country remains on the cutting edge.

It also means leading an international response to the financial crisis. On September 19th, I called for a globally coordinated effort with our partners in the G-20 to stabilize the credit markets. I'm happy that today, the White House announced a summit of the G-20 countries that provides an opportunity to advance the kind of cooperation that I called for last month. America must lead, and other nations must be part of the solution too.

https://www.presidency.ucsb.edu/documents/remarks-richmond-virginia-national-security-avail

Sciences Po Bordeaux

Document 2: Nina Boy, J. Peter Burgess, Anna Leander. (2011). The global governance of security and finance. Security Dialogue, 42(2): 115-122.

Global governance links security and finance in four important ways. First, the combined effect of the financial crisis and the global 'war on terror' has been an increasingly explicit merging of finance and security concerns. Second, security and finance were arguably closely linked in the rise of the modern form of government as far back as the late 17th century, a relation still evident in the form of 'government securities' such as bonds and treasuries, which in 2010 rose to new prominence in the various sovereign debt crises of the Eurozone. Third, a considerable literature has shown that finance and security share a claim to universal applicability in (all) other social spheres, resulting in various forms of financialization and securitization (Martin, 2002; Langley, 2007; Buzan et al., 1998). Finally, not only have the liberal strategies of finance and security converged in a common vocabulary and epistemology of risk (management), but this technology of governing the future is currently undergoing a critical epistemic transformation that in turn implies finance and security in new relationships.

[…]

The past 30 years have seen the tendency of both finance and security to 'colonize' almost every other sphere of social life. On the one hand, the end of Bretton Woods in 1973, the deregulation of financial markets, the adoption by the US Federal Reserve of the monetarist doctrine, disintermediation of capital markets and the revolution in information technology have led to a growing 'financialization of everyday life', where social relations and affiliations have been reconfigured in terms of risk management, responsible investment and the capitalization of asset streams through new financial products (see, for example, Strange, 1986; Langley, 2008; Martin, 2002; Assassi et al., 2007). On the other hand, a growing awareness of transnational, non-state-actor risks following the end of the Cold War and 9/11 motivated the securitization of a range of different fields, from immigration to climate change, from public health to development. At the same time, security as military strategy has been more directly financialized through a speculative logic of financial risk management (Martin, 2007) and the increasing commercialization of security practices (Leander, 2010a), while the financial system has been securitized in the financial surveillance of banking after 9/11, and as a critical infrastructure following the financial crisis of 2007–09. The governance of both finance and security is increasingly marked by the presence of both public and private actors: private military companies and the partial nationalization of failed banks in the financial crisis are examples of this. If tendencies of privatization and financialization have usually been associated with neoliberal governance, securitization and nationalization do not necessarily work against the neoliberal doctrine but can be seen as measures required to secure the larger principle of liberal life and welfare, namely, circulation (Foucault, 2004; Dillon and Lobo-Guerrero, 2008; Leander, 2009).

https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0967010611400776?casa_token=Y-c2RpuHdNUAAAAA:1R00dpHvXp7576e-pWa0nZIVzyrOhFgp_ybPW0Wz4f_insduZpMYJ6epiwDgA8dFScJXH3WY1mkkyw

Sciences Po Bordeaux

Document 3: European Council/Council of the European Union. European Union restrictive measures in response to the crisis in Ukraine. March 3rd, 2022.

EU adopts further measures to respond to Russia's military aggression

The EU is taking measures to respond to the unprovoked and unjustified military aggression carried out by the Russian Federation against Ukraine.

On 2 March 2022, the EU decided to suspend the broadcasting activities in the EU of the Russian state-owned outlets Sputnik and Russia Today until the aggression against Ukraine is brought to an end and until the Russian Federation and its associated outlets cease conducting disinformation and information manipulation actions. It also introduced a SWIFT ban for seven Russian banks.

On 28 February, the Council approved:

- a ban on transactions with the Russian Central Bank
- € 500 million support package to finance equipment and supplies to the Ukrainian armed forces
- a ban on the overflight of EU airspace and on access to EU airports by Russian carriers of all kinds
- new sanctions on persons and entities

On 25 February 2022, the EU decided to freeze the assets of Vladimir Putin, President of the Russian Federation, and Sergey Lavrov, Minister for Foreign Affairs of the Russian Federation.

On 23 February 2022, the Council agreed on a first package of sanctions in response to the recognition by Russia of the non-government controlled areas of the Donetsk and Luhansk oblasts in Ukraine as independent entities.

https://www.consilium.europa.eu/en/policies/sanctions/restrictive-measures-ukraine-crisis/

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année - Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE AFFAIRES INTERNATIONALES

(Parcours ERSEG, GEA, PI, RDS)

4 heures

Coefficient 2

14 Pages

Sciences Po Bordeaux

Nature de l'épreuve :

Une ***dissertation à partir d'un dossier thématisé*** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

Mali : une crise multidimensionnelle

Composition du dossier :

Document 1 : Bencherif Adib, « Le Mali post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociations », *Politique africaine*, 2018/2 (n° 150), p. 179-201. (Extraits)……..p.3.

Document 2 : Alkemade Paul, Checchi Daniele, Cissé Siaka *et al.*, *Analyse des inégalités de revenu au Mali*, Agence française de développement, 2021, p. 1-56. (Extraits)…….p.9.

Document 3 : Elise Vincent et Philippe Ricard, « Quitter le Mali ou y rester, le dilemme de la France et des Européens face aux mercenaires russes de Wagner », *Le Monde*, 15 janvier 2022…….p. 12.

Document 1 : Bencherif Adib, « Le Mali post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociations », *Politique africaine*, 2018/2 (n° 150), p. 179-201. (Extraits)

La rébellion touarègue amorcée en janvier 2012 s'achève officiellement avec la signature par les trois parties en conflit – le gouvernement malien, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) – de l'« Accord d'Alger » Multidimensionnel, l'accord porte sur des questions politiques et institutionnelles, de défense et de sécurité, de développement socio-économique et culturel, et sur les enjeux de la réconciliation, de la justice et les questions humanitaires. Signé le 15 mai 2015 par le gouvernement malien, la Plateforme et la médiation internationale, il n'est paraphé que le 20 juin 2015 par la CMA, soulignant ainsi les réticences et les insatisfactions des groupes rebelles. Sa mise en œuvre, suivie et soutenue par une médiation internationale, vise à instaurer un climat apaisé au Mali, plus particulièrement dans le Nord. Mais la période intérimaire de 18 à 24 mois prévue par l'accord est tout sauf apaisée. Elle est davantage la continuité du conflit qu'une réelle période de transition et multiplie les retards sur les échéanciers. Elle ne cesse d'ailleurs d'être prolongée et devrait être étendue jusqu'en 2019. L'instabilité qui caractérise cette période peut s'expliquer par de multiples facteurs exposés dans de nombreux textes sur le sujet. D'abord, l'itération des rébellions touarègues au Mali a conduit à un manque de confiance entre les parties mais aussi à un rejet de l'accord par différents pans de la société civile et des figures politiques, considérant que le fait d'entrer en conflit permet d'obtenir par la violence des ressources politiques et économiques de l'État. Certains éléments de la société civile se mobilisent pour réclamer leur « inclusion » politique au sein de l'accord et ainsi bénéficier de la redistribution des ressources. De plus en plus de franges de la société civile, notamment parmi les jeunes, constituent des groupes armés pour défendre des intérêts communautaires, parfois avec l'appui d'anciens membres de groupes armés ou de militaires, à l'instar du Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA). Les élites et les leaders des groupes armés s'inscrivent quant à eux dans une démarche en partie instrumentale pour se tailler des « parts du gâteau » malien, conduisant à une perpétuation des jeux de négociation entre les trois parties de l'Accord et à de nombreux conflits armés, notamment entre le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (Gatia) de la Plateforme et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) de la CMA. De son côté, le gouvernement malien semble réticent vis-à-vis de la mise en œuvre de l'accord. La médiation internationale, quant à elle, représente des visions et des intérêts divergents d'acteurs extérieurs, et peine à parler d'une seule voix et à faire respecter les divers calendriers aux parties en conflit. Enfin, les groupes djihadistes et les réseaux de narcotrafiquants participent à la complexification du conflit malien et entretiennent des relations variées avec les parties en conflit. Ces facteurs s'enchevêtrent à travers deux nœuds de tension qu'incarne la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes entre 2015 et 2017. (…)

Pendant toute la période transitoire, la ligne dure du gouvernement considère qu'en l'absence de la mise en place des autorités intérimaires dans les délais de l'accord, celui-ci serait considéré comme nul et non advenu : « Bref, une logique où ils [les partisans de la ligne dure] ne veulent pas de ces accords ». Une hypothèse qui me semble très plausible est que certains des partisans de la ligne dure sont impliqués dans la création de milices et tentent de nourrir les dissensions au sein des groupes armés pour les affaiblir et rendre l'accord caduc. Ce schéma avait été clairement observé dans les années 1990 et suite à la rébellion touarègue de 2006. Des relations étaient entretenues entre des milices communautaires et Bamako. Ces milices faisaient office de groupes armés par procuration afin d'affaiblir les groupes rebelles, tout en développant à chaque fois des agendas propres et autonomes de Bamako.

Par ailleurs, une grande partie des élites politiques et intellectuelles mettent en opposition la souveraineté malienne et l'Accord d'Alger considéré comme l'imposition d'une vision étrangère, celle de la communauté internationale, ce qui complique sa mise en œuvre. Les discours de déni vis-à-vis de la gestion du Nord du Mali vont plus loin, faisant reposer la responsabilité de la situation actuelle au Mali sur la France ou l'Algérie (ou sur les deux). Ce type de discours se retrouve très souvent dans certains cercles politiques et intellectuels proches d'IBK [Ibrahim Boubacar Keïta, le président de la République], ou dans les propos de membres de groupes rebelles, à l'instar du MNLA et du HCUA, accusant les deux États (…) d'avoir aidé le pouvoir malien à les affaiblir (…)

Les médias maliens ne sont pas en reste. S'inscrivant majoritairement dans le registre d'articles d'opinion plus que d'investigations par rapport au conflit dans le Nord du Mali, beaucoup véhiculent des points de vue hostiles à l'Accord d'Alger. Pourtant, de l'aveu même de journalistes maliens qui expriment leur opposition à l'accord, beaucoup confessent qu'ils ne l'ont ni lu ni compris. Alors que la période intérimaire est initiée en 2015, les groupes armés du Nord du Mali continuent d'être qualifiés, assimilés ou associés à des « narco-djihadistes » par certains journalistes et médias maliens. Ces derniers contribuent à entretenir une confusion entre les groupes djihadistes, tels qu'Ansar Dine, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) qui ne sont pas parties de l'accord, et les groupes rebelles qui, eux, le sont. Ce type de rhétorique a certainement participé à renforcer les tensions intercommunautaires et à complexifier la mise en œuvre de l'accord. Certains leaders d'opinion à Bamako insistent aussi sur le basculement d'Iyad Ag Ghali dans le djihadisme, alors qu'il est un ancien leader de la rébellion touarègue des années 1990. Son parcours amène à établir une association hâtive entre les groupes djihadistes et les groupes rebelles touaregs. Sans laisser libre cours à une généralisation hâtive, il faut souligner que de nombreux témoignages d'interlocuteurs touaregs soulignent toutefois que des éléments du HCUA entretiennent des relations avec des groupes djihadistes, notamment avec le groupe Ansar Dine dirigé par Iyad Ag Ghali. (…) Les préjugés sur le conflit véhiculés dans les médias, les stratégies rhétoriques élaborées par les différents acteurs du conflit pour délégitimer les parties adverses et les nombreuses relations passées ou présentes, alléguées ou réelles, entre les groupes rebelles, les milices, les groupes djihadistes et les narcotrafiquants amplifient nécessairement la suspicion de certaines franges de la société civile sur les mobiles des groupes armés parties à l'Accord d'Alger.

Enfin, une lecture pessimiste est partagée par l'ensemble des acteurs sur l'instauration d'une paix durable entre les communautés touarègues et l'État malien, particulièrement de la région de Kidal. Un conseiller à la présidence affirme ainsi que la rébellion s'inscrit dans « une logique de rente » et que les Touaregs se soulèveront à nouveau. Par conséquent, la paix obtenue par l'Accord d'Alger ne serait à considérer pour les parties en conflit que sur le court terme. Que ce soit le gouvernement ou les groupes rebelles, la rhétorique d'un Mali piégé dans une temporalité circulaire, celle d'un cycle de rébellions touarègues ininterrompu, est fréquemment mobilisée. Enfin, à cela, s'ajoutent des commentaires qui allèguent que les rébellions menées par les Touaregs s'expliqueraient par leur « paresse », et que les autres régions du pays sont tout aussi pauvres, mais que les habitants y travaillent et cultivent la terre, malgré l'absence d'aide de l'État. Ce type de discours, basés sur des représentations négatives et des préjugés, exacerbe de *facto* les tensions identitaires et intercommunautaires. En effet, ils nient les souvenirs traumatiques que représentent pour les Touaregs, principalement de Kidal, les exactions commises par l'armée malienne au cours de la révolte touarègue de 1963. De plus, certains intellectuels encouragent même une résolution des enjeux au Nord du Mali par un changement des modes de vie des populations, pour qu'elles basculent du pastoralisme à

l'agriculture en milieu nomade. Arrimée à une grille fonctionnaliste, cette perspective soulève des enjeux pertinents au regard des défis économiques en milieu nomade. Cependant, ce regard sédentaro-centriste oublie que le mode de vie des populations ne se résume pas à sa dimension économique, mais participe aussi à une définition de soi, et donc à des enjeux identitaires. (…)

C'est dans un climat de suspicion entre les parties que l'Accord d'Alger est signé. Toutefois, la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes, censée aider à créer un climat de confiance, s'avère être un vrai casse-tête. Cela s'explique par la méfiance permanente entre les parties, mais aussi par les jeux d'intérêts dissimulés et les tractations interminables qui conduisent à des regains de violence. (…)

Dans ce temps post-accord, les trois parties gèrent leurs relations au coup par coup, de manière tactique, en renégociant et en se repositionnant de manière constante en fonction des intérêts en jeu. Guichaoua et Pellerin qualifient cette logique de « bricolage ». Suite à l'annonce du retrait temporaire de la CMA dans sa participation au CSA, un haut responsable touareg malien résume la situation en soulignant qu'il suffit que l'une des trois parties soit en désaccord sur une étape pour qu'il y ait un blocage du processus de paix. Toutes les parties bénéficient donc d'une sorte de droit de *veto*. Il est aussi intéressant de noter que le retrait temporaire de la CMA ne concerne, au cours de cette réunion, que le MNLA et le HCUA. La Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance-2 (CMFPR-2) étaient quant à elles toujours présentes à cette réunion du CSA. Il y a donc sur le moment une association étroite entre la CMA et les composantes que sont le MNLA et le HCUA, démontrant le poids de ces deux groupes dans les discussions. Les médiateurs considèrent effectivement au cours de cette réunion que la CMA s'est retirée du CSA, oubliant ses autres composantes dans leurs discussions. La déclaration remise ce jour-là par les représentants du HCUA et du MNLA est d'ailleurs au nom de la CMA tout entière.

Alors que le gouvernement malien et la Plateforme ont amorcé les discussions en ayant des positions proches et concertées, la Plateforme et la CMA se sont rapprochées, puis alignées au cours des différentes réunions du CSA dans leurs négociations avec le gouvernement malien qui était réticent sur certains points, notamment sur l'octroi de grades d'officiers accordés aux membres de mouvements armés et sur les questions de salaires ou de *per diems* pour les intégrés. Ce rapprochement entre la CMA et la Plateforme est observé suite à la rencontre d'Anéfis en 2015, où des différends tribaux et de hiérarchies statutaires, principalement entre les *Imghad* et les *Ifoghas*, sont au cœur des discussions. Si des représentants de l'État malien, des notables et des chefs de tribus du Nord du Mali sont présents à cette rencontre, la médiation internationale est exclue des discussions, n'ayant eu accès qu'à la déclaration finale entre les groupes. De nombreux observateurs et élites touarègues considèrent qu'il y a eu une entente entre les groupes sur la répartition des routes, des lieux de passage et des sites stratégiques servant au convoi des trafics de drogue.

Toutefois, à la rencontre d'Anéfis, les parties ne parviennent pas à s'entendre sur l'ordre de priorité entre les autorités intérimaires et les patrouilles mixtes. La CMA insiste sur la mise en place des autorités intérimaires, probablement pour s'assurer de conserver ses assises à Kidal, priorité pour le HCUA composé de membres de la tribu des *Ifoghas*. La Plateforme considère quant à elle que l'urgence est la mise en place des patrouilles mixtes pour sécuriser les régions du Nord. Un médiateur me confirmait que les deux processus devaient être faits en parallèle et qu'il n'était pas question d'envisager un ordre de préséance entre la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes. Finalement, les groupes finissent par signer avec l'État malien un document intitulé « l'Entente ». Ce document permet aux parties de s'entendre sur

les quotas et les représentations associées pour les autorités intérimaires des différentes régions au nord du Mali. Cette négociation ne va toutefois pas impliquer la médiation de l'Accord d'Alger, ni l'opinion publique ou encore les partis de l'opposition, entraînant leur mécontentement. Les listes des représentants des autorités intérimaires commencent donc à être établies par les trois parties, sans qu'il y ait nécessairement un assentiment général. (…)

C'est dans ce contexte qu'ont lieu les incidents de Gao du 12 juillet 2016. Des groupes de jeunes de Gao s'opposent à l'installation des autorités intérimaires pour remplacer les élus locaux actuellement en poste. Ils désapprouvent les listes définies par les groupes armés et manifestent dans la ville de Gao pour réclamer la prise en compte de la société civile dans la mise en place des autorités intérimaires et du processus de cantonnement. La répression fait plusieurs morts parmi les protestataires. L'opposition, par l'entremise de Soumaïla Cissé, dénonce les violences et « le passage en force de la loi sur les autorités intérimaires ». Les populations de Gao, majoritairement Songhaïs, ne se reconnaissent pas dans les intérêts défendus par les parties de l'Accord d'Alger, ni dans les CMFPR-1 et CMFPR-2 qui sont pourtant principalement composés de Songhaïs et de Peuls. Membres respectivement de la Plateforme et de la CMA, ces groupes sont les héritiers et les nouveaux avatars des milices Ganda Koy et Ganda Izo. Ces milices s'étaient par le passé construites dans un discours d'opposition aux figures des « nomades indépendantistes ». Malgré la réactivation de ce discours au cours du conflit au nord du Mali, les CMFPR-1 et CMFPR-2 ne parviennent pas à fédérer les populations de Gao qu'ils prétendent représenter. Ces deux groupes défendent vraisemblablement des intérêts plus personnels et ceux de cercles plus restreints au sein des communautés de Gao. La mobilisation de certains éléments de la société civile de Gao démontre que l'Accord d'Alger est interprété localement comme un cadre occultant des dynamiques locales plus complexes et les acteurs de la société civile. (…)

De manière plus explicite, un leader de la tribu touarègue Kel Ansar confirme l'enjeu existant autour des autorités intérimaires : « Le positionnement des groupes au sein des autorités intérimaires permet de s'assurer de gagner les élections par la suite ». Ce sont donc les communautés ou les tribus ayant le pouvoir au cours de la période intérimaire qui peuvent par la suite se faire élire, car elles bénéficient d'une visibilité et éventuellement de ressources pour convaincre les électeurs. Au cours des discussions avec les membres de la CMA, il est fréquemment mentionné que l'acquisition de ressources et une meilleure prise en compte des communautés touarègues se font dans une logique de confrontations avec le gouvernement malien. Dès lors, il devient important de constituer un groupe armé, y compris pour des communautés n'ayant pas *a priori* une relation conflictuelle avec l'État malien, tels que les Kel Ansar. N'ayant pas de groupe à prédominance Kel Ansar représenté dans l'accord, les militants engagés au sein des autres groupes rebelles et les cadres politiques et de la société civile Kel Ansar constituent donc par la suite leur propre groupe. Ils fondent le CJA, bien qu'il y ait très vite des querelles sur le leadership au sein du groupe. Dans la région de Tombouctou, des actes d'opposition et une mobilisation armée émergent pour empêcher la mise en place d'autorités intérimaires sans qu'ils y soient associés. Parallèlement à cela, les groupes djihadistes complexifient la réalité sur le terrain. En effet, dans la région de Tombouctou, le colonel Abass, de la communauté des Kel Ansar et membre de la rébellion touarègue de 2012, semble lutter régulièrement contre les groupes djihadistes. Il dénonce le manque de connaissance du terrain de l'autorité centrale et son incapacité à identifier les djihadistes, ce qui l'amène à les libérer régulièrement avec leurs alliés précédemment capturés. Toutefois, dans la zone rurale de Tombouctou et dans les autres régions du Nord du Mali, la situation est plus complexe. Les djihadistes s'assurent d'offrir des services sociaux aux civils pour être acceptés ou tolérés. Un

pacte de non-agression s'instaure parfois entre djihadistes et civils, avec une méfiance des civils à l'endroit des agents de l'État.

Toujours à la recherche d'une inclusion politique et militaire, des représentants de la communauté noire touarègue cherchent aussi à se positionner, mobilisant des discours généralisant sur leur caractère pacifique et sur les discriminations vécues et liées aux catégories statutaires dans le monde touareg. Ils soulignent aussi que l'acquisition de ressources ne se fait que dans une logique de violence et de confrontation armée avec l'État malien :

« Nous ne sommes pas des esclaves, et contrairement à ce que pensent certains, nous sommes des nobles. Pour être écouté au Mali, il faut faire du banditisme et nous ne voulons pas adopter cette attitude, mais nous devons être impliqués [sic] à toutes les questions sécuritaires impliquant le pays, notamment le Nord ».

De son côté, faisant fi des autorités intérimaires, le gouvernement malien organise des élections communales dans l'ensemble du pays en novembre 2016. Ce passage en force du gouvernement alimente la suspicion des groupes rebelles à son endroit. En effet, selon les dispositions de l'accord, les élections communales ne devaient se dérouler qu'après l'installation des autorités intérimaires. Elles ont été d'ailleurs boycottées dans plusieurs municipalités dans les régions de Gao, de Ménaka et de Kidal. D'aucuns considèrent que cette décision unilatérale du gouvernement malien lui permet de prendre les devants par rapport aux autorités intérimaires et, éventuellement, de ne pas les mettre en place. (…)

Par ailleurs, le rôle de l'appareil militaire doit aussi être pris en compte. En effet, il semblerait que ce dernier peut prendre certaines décisions de manière relativement autonome. Parallèlement, cela permet d'affaiblir la tribu récalcitrante des *Ifoghas* à Kidal. Sans invalider cette hypothèse, le conflit entre le HCUA et le Gatia est encore plus complexe. De nombreux Touaregs m'expliquent que ce conflit entre les *Imghad* et les *Ifoghas* relève à la fois de questions économiques, liées aux trafics de drogue, et de questions identitaires. D'aucuns ajoutent que les *Imghad* de Gamou ont un « complexe d'infériorité » et que les *Ifoghas*, dirigés par Alghabass Ag Intallah au sein du HCUA, ont un « complexe de supériorité. (…) La maîtrise des *« check points »* implique vraisemblablement aussi la répartition des lieux de passage et des sites stratégiques pour les groupes armés, mais aussi pour les convois de drogue. (…)

La période intérimaire au Mali s'inscrit dans un imaginaire « d'entreguerres » que partagent les parties au conflit, où la suspicion et la perspective de conflits à venir structurent les discussions et conditionnent les perceptions. Ces dernières poussent les acteurs à adhérer à ce que Campana qualifie de « politique armée » qui s'insère dans un *continuum* entre guerres et paix. Le concept de « politique armée » permet de souligner le fait que la violence est devenue un outil-clé de communication et de négociation pour acquérir des ressources entre des protagonistes du conflit inscrits dans un jeu relationnel particulièrement complexe et ambigu. Dans le schéma suivi par la CMA, la défense des communautés et l'acquisition de ressources politiques et économiques ne semblent pouvoir se réaliser qu'à travers le conflit face à un État considéré comme oppresseur. Le gouvernement malien structure quant à lui son positionnement et ses actions dans une tension entre une ligne dure cherchant à affaiblir les rebelles par tous les moyens et une ligne modérée souhaitant aboutir à une cooptation et une coopération apaisée avec les belligérants. Quant aux groupes de la Plateforme, cette coalition pro-Bamako, leur positionnement est trouble, oscillant entre un soutien au gouvernement malien et la défense de divers intérêts communautaires.

Simultanément, de nombreux pans de la société civile et de nombreux partis d'opposition manifestent leur hostilité à l'Accord d'Alger, l'associant (de manière partiellement instrumentale pour les seconds) à une imposition de l'extérieur ou encore à une victoire des groupes rebelles sur le projet malien. De plus, les divers groupes composant la CME et les diverses milices communautaires s'affrontant au centre du Mali démontrent que la logique de « politique armée » s'étend de plus en plus à d'autres communautés locales, soucieuses de se positionner dans la distribution des ressources, à l'instar des Peuls et des Dogon. Par ailleurs, des individus, membres ou non des divers groupes armés, commettent de plus en plus d'actes de banditisme au nord et au centre du Mali. Finalement, comme le rappelle Issoiden Ag Sarid dans un entretien, les délais associés au calendrier et aux feuilles de route négociés sont souvent très courts au vu des volets à résoudre, et les responsables, y compris le gouvernement malien, n'assurent pas nécessairement une mise en œuvre rigoureuse après chaque document signé par les parties. Sortir de la « politique armée » implique que le gouvernement d'IBK, qui entame son second mandat, envoie des signaux forts, que les divers groupes armés acceptent de lui accorder leur confiance, que la lutte contre les trafics de drogue et contre le terrorisme passe par une identification vigilante et nuancée des acteurs, et que le canevas qu'est l'Accord d'Alger cesse de crisper et de focaliser les imaginaires locaux et internationaux, et soit considéré comme un outil parmi d'autres pour parvenir à la paix au Mali.

Document 2 : Alkemade Paul, Checchi Daniele, Cissé Siaka *et al.*, *Analyse des inégalités de revenu au Mali,* Agence française de développement, 2021, p. 1-56. (Extraits)

En termes de trajectoire macroéconomique, (…) le Mali est l'un des pays de l'UEMOA connaissant une forte croissance économique depuis la dévaluation de 1994. Elle s'est traduite par une augmentation du PIB par habitant de plus de 3% par an en moyenne après 1994. La croissance postérieure à la dévaluation de 1994 a été tirée principalement par l'industrie et les services, mais l'agriculture reste essentielle tant par son poids dans le PIB que dans les revenus des ménages. D'après le Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CSLP, Décembre 2018), l'amélioration de la performance du cadre macroéconomique se poursuit à travers la bonne tenue des indicateurs macroéconomiques. Selon le même document, de 2015 à 2017, la croissance du PIB réel s'est établi en moyenne à 5,7% (6,0% en 2015, 5,8% en 2016 et 5,3% en 2017). (…) Dans le cadre de la modernisation de l'agriculture, les efforts fournis se sont traduits par une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle. Ceci est d'autant plus important que le revenu agricole représentait 28% du revenu total au Mali en 2010 (Robilliard, 2020). (…)

Le rapport d'Oxfam souligne également qu'en plus des inégalités de richesse et de revenu, il existe d'autres formes d'inégalités qui sont particulièrement pertinentes pour l'Afrique de l'Ouest : les inégalités entre les genres et les inégalités entre zones urbaines et zones rurales. En termes de genre, l'Afrique de l'Ouest est la région qui connaît la plus forte domination masculine du continent, selon les données 2017 de l'indice d'inégalités de genre (IIG) du PNUD. Les pays d'Afrique de l'Ouest figurent tous au bas du classement mondial de l'IIG, entre le 131^{e} et le 158^{e} rang des 158 pays classés. Ce constat de fortes inégalités entre les genres dans cette zone se retrouvent corroborées dans le domaine de la représentation politique : les femmes ne représentent que 5,8 % des députés élus au parlement nigérian, 7,2 % au Bénin et 8,8 % au Mali. Dans la plupart des pays africains, les droits fonciers des femmes sont des droits secondaires, dérivant de leur position au sein de la lignée même si quelques pays reconnaissent en théorie les mêmes droits aux deux sexes (Sénégal, Mali, Burkina-Faso).

Par ailleurs, comme plusieurs études le montrent (dont PNUD, 2017), en Afrique sub-Saharienne, les inégalités de revenus sont principalement expliquées par les résultats du marché du travail, notamment l'inégalité d'accès au travail et l'inégalité salariale. Le marché du travail dont l'informalité, le sous-emploi, la précarité de l'emploi et les disparités salariales sont autant de handicaps qui visent davantage les femmes que les hommes. En Afrique de l'Ouest, le marché du travail est presque entièrement informel. Au Mali seulement 8,3 % des emplois relèvent du marché formel. La quasi-totalité du travail agricole est à caractère informel, et une grande partie du travail informel est indépendant (80 % des personnes globalement en Afrique). (…)

Malgré ces ambitions en faveur d'un mieux-être des populations au Mali, la pauvreté et les inégalités restent encore à des niveaux très élevés. Selon l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), plus de deux Maliens sur cinq (42,2 %) en 2019 vivent encore dans une situation de pauvreté et la pauvreté est largement répandue en milieu rural (51,6 %). Au niveau régional, l'ampleur de la pauvreté est la plus élevée à Sikasso, Koulikoro et Ségou avec des incidences respectives de 71,0 %, 61,5 % et 52,8 %. (…)

Par ailleurs, les résultats d'enquêtes auprès des ménages ces dernières années mettent en exergue des écarts importants entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes dans des

domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance. On remarque qu'en 2019 selon l'EMOP, les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (43,6 % contre 10,5 %).

L'évolution des inégalités sur la période 2001-2019 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance claire. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice a atteint un pic de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2016. Depuis cette date, l'indice est en légère augmentation. Ainsi, même si la pauvreté est assez générale et significative au Mali, l'intensité des inégalités n'a pas atteint un caractère aussi spectaculaire que dans certains pays comme souligné dans la section précédente. En utilisant des données harmonisées pour l'année 2015, l'indice de Gini au Mali est de 0,363 et plus faible par rapport à celui de la Côte d'Ivoire (0,590) (Base LIS 2015). Ces observations sont aussi valables selon le sexe du chef de ménage. Avec un taux de pauvreté relativement plus élevé, les revenus aux Mali sont caractérisés par des faibles disparités entre les ménages. Toutefois, l'accroissement récent de ces inégalités pourait s'accélérer avec la pandémie Covid-19 et il est donc important de comprendre leurs dynamiques sous-jacentes. (…)

Par ailleurs, l'accélération de l'urbanisation au Mali est un phénomène marquant. Elle devient alors source de paupérisation et l'on voit se développer des cités précaires ou bidonvilles et une dégradation des conditions de vie comme le montre l'indice d'inégalité (ou indice de Gini) plus fort à Kidal (0,40) et Sikasso (0.37) et dans les autres villes (0,35) qu'en milieu rural ou à Bamako (0.33) De plus l'indice de développement humain (IDH) a connu une croissance faible passant de 0,419 à 0,427 entre 2014 et 2017, évoluant ensuite très peu pour atteindre 0,434 en 2019. Ajusté aux inégalités, l'indice est seulement de 0,27 en 2017, faisant du Mali un pays où le développement humain est faible et les inégalités relativement fortes. Les rapports récemment réalisés sur la base des enquêtes régulières telles que l'EMOP, montrent une augmentation des inégalités de consommation avec un indice de Gini qui atteint 0,39 en 2019 et qui montre une différence significative entre les milieux ruraux et urbain, avec une plus forte intensité des inégalités en milieu urbain. (…)

Par rapport à l'éducation, le niveau d'instruction de la population malienne est encore très faible. Le Taux Brut d'Admission au 1er cycle a connu une bonne évolution entre 2001 et 2007, passant de 54,3% à 75,8%. De 2007 à 2011, ce taux a oscillé entre 75% et 79%. Mais à partir de 2011 une forte régression est constatée, le taux est passé de 74,6% à 57,6% en 2013 pour remonter à 60,5% en 2014, 61,7% en 2015 pour atteindre 62,7% en 2016. Cette régression est due à plusieurs facteurs à savoir : (i) la situation socio-économique des ménages, (ii) l'insécurité, et (iii) la faiblesse de l'offre éducative et la hausse du taux de croissance de la population. Dans ce contexte, nous trouvons que la moyenne des années d'éducation des individus est de 2 ans et presque 2 fois plus élevé dans le quintile le plus riche au cours de la période 2014-2019. Le niveau d'instruction des individus vivant dans les ménages riches est meilleur que ceux qui vivent dans les ménages pauvres. Le niveau d'éducation semble en effet jouer un rôle très important dans l'évolution des inégalités au Mali. L'inégalité diminue sensiblement quand le niveau d'éducation augmente. Toutefois, puisque la population malienne est composée pour la plus grande partie par des personnes non instruites, l'inégalité totale est entrainée par la forte inégalité au sein de celle-ci.

Une des raisons pour laquelle l'éducation est un fort déterminant des inégalités est qu'elle conditionne l'entrée sur le marché du travail et le secteur d'activité. A cet effet, les travailleurs avec un niveau d'éducation supérieur sont pour la plus grande partie employés dans le secteur

formel, seulement 2 à 3% des travailleurs sans éducation l'étant dans le secteur formel. La quasi-totalité des individus ayant un emploi sont dans l'informel (…).

Nos résultats montrent qu'en dépit de l'image du Mali comme un pays à faible niveau d'inégalités, celles-ci ont augmenté récemment et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour les réduire, surtout à l'aune de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques. Notre analyse vise à identifier quelques leviers sur lesquels les politiques publiques pourraient se concentrer pour aller vers une distribution des revenus plus équitable. Ainsi, la prévalence du secteur informel, avec ses bas salaires, apparaît comme un fort déterminant des inégalités. La prise en compte de ce secteur dans l'économie est la première étape vers une formalisation par des politiques publiques. La formalisation de l'informel est recommandée par les institutions internationales, malgré les difficultés inhérentes à la situation. Par ailleurs, l'économie informelle est également marquée par une grande hétérogénéité au niveau des régions et surtout dans les milieux de résidence. En outre, des politiques adaptées sont la promotion d'emplois durables et décent au niveau de tous les secteurs d'activités et en particulier au niveau du secteur informel (formalisation des petites et microentreprises) dans le milieu urbain et de l'agriculture dans le milieu rural où travaille la majorité des plus vulnérables et aussi renforcer le cadre réglementaire des activités économiques et à étendre la protection sociale à tous les travailleurs. (…)

Document 3 : Elise Vincent et Philippe Ricard, « Quitter le Mali ou y rester, le dilemme de la France et des Européens face aux mercenaires russes de Wagner », *Le Monde*, 15 janvier 2022

Tout le monde en convient à Paris comme à Bruxelles : l'arrivée des mercenaires de la société privée russe Wagner illustre la *« fuite en avant »* de la junte au pouvoir au Mali depuis le coup d'Etat de mai 2021. Mais, après l'annonce, le 9 janvier, de sanctions très dures de la part de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) à l'encontre du régime du colonel Assimi Goïta, la situation demeure extrêmement floue sur les conditions du maintien des forces françaises, européennes et onusiennes dans un pays ciblé par les djihadistes.

Le sujet a fait l'objet de longues discussions, vendredi 14 janvier, à Brest, lors de réunions des ministres des affaires étrangères et de la défense des Vingt-Sept. Alors que, avant Noël, Paris laissait régulièrement entendre que le report des élections maliennes prévues initialement en février et surtout l'arrivée du groupe Wagner seraient *« une situation inacceptable »*, comme l'avait notamment déclaré la ministre des armées, Florence Parly, à France 24, le 6 décembre, tout semble être fait aujourd'hui pour gommer ce qui apparaissait comme une ligne rouge et gagner du temps.

Les mises en garde à l'égard de Bamako et de Moscou n'ayant pas fonctionné, la France est aujourd'hui aux avant-postes de cette manœuvre diplomatique doublée d'un défi sécuritaire. A trois mois des échéances électorales françaises, l'exercice est acrobatique, personne ne s'en cache au sein du ministère des armées ou au Quai d'Orsay. Mais les apparences sont sauves, le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ou M^{me} Parly ayant toujours pris soin d'éviter la moindre déclaration liant le destin de l'opération « Barkhane », déployée au Mali depuis 2014, à ce changement de donne géopolitique. *« Nous aviserons le moment venu »*, avait encore affirmé la ministre des armées à France 24.

D'après nos informations, rien n'est donc décidé sur un éventuel retrait. A ce stade, les Français privilégient même plutôt, avec leurs partenaires européens, l'option du maintien de leur engagement. Le tout, comme l'a répété M. Le Drian vendredi, en accroissant la pression sur la junte afin de la persuader d'accepter la tenue d'élections le plus tôt possible, et non dans cinq ans comme elle l'a esquissé. Un certain nombre de figures politiques maliennes soupçonnées de faire « obstruction à la transition » devraient ainsi être sanctionnées par les Européens.

Tout l'enjeu aujourd'hui pour Paris, dont les relations avec la junte sont exécrables, est de ne pas apparaître trop seule dans cette gestion de crise. *« La situation au Mali et au Sahel est une affaire africaine et européenne, ce n'est plus une affaire franco-malienne »*, a ainsi assuré, le 12 janvier, M. Le Drian.

Au-delà de l'affichage diplomatique, les problèmes qui se posent sont aussi militaires et opérationnels. L'Union européenne (UE), investie au Mali à travers une Mission de formation initiale des militaires maliens, appelée EUTM, va-t-elle poursuivre ses activités ? *« Nos missions vont continuer pour l'instant »*, a indiqué, jeudi, Josep Borrell, le haut représentant européen pour les affaires étrangères, en signalant que l'UE avait suspendu son aide budgétaire à l'Etat malien : *« Nous voulons rester engagés, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. »*

Malgré de nombreuses insuffisances, l'EUTM est en effet le premier maillon de formation des Forces armées maliennes (FAMa). La présence de mercenaires de Wagner ou du moins d'instructeurs russes – plus de 200 à Tombouctou, comme l'a reconnu la junte, le 5 janvier –

pose donc particulièrement problème à l'UE, car elle pourrait se retrouver à former et équiper des Maliens passés au préalable entre les mains des Russes. En République centrafricaine, où les mercenaires de Wagner sont omniprésents, l'UE a, en décembre, suspendu pour ces raisons l'essentiel de ses activités. A ce jour, *« leur présence n'est pas aussi importante au Mali qu'en RCA »*, a observé M. Borrell, *« mais le risque que la situation s'aggrave est évident »*.

La question de la formation initiale des soldats maliens n'est pas moins anodine pour la coalition de forces spéciales européennes « Takuba ». Sur le strict plan géographique, « Takuba » et les Français de l'opération « Barkhane » n'interviennent pas dans la même zone que les militaires ou paramilitaires russes. Ces derniers sont pour l'instant plutôt déployés dans le centre du Mali, notamment à Tombouctou, tandis que « Takuba » et « Barkhane » sont autour de Gao, Gossi et Ménaka, à quelques centaines de kilomètres de là. Mais jusqu'ici le cœur du travail de « Takuba » était de faire de l'accompagnement au combat des soldats maliens après leur passage par l'EUTM…

A Brest, la ministre suédoise Ann Linde a, elle, déjà annoncé le non renouvellement du mandat d'un an des troupes suédoises (une centaine), au sein de « Takuba ». « *Nous savons désormais qu'il y a le groupe Wagner et, s'il gagne en influence, nous ne pourrons pas continuer* », a-t-elle dit. D'autres pays, que la France avait convaincus ces dernières années de participer à la coalition européenne, vont-ils eux aussi se désengager ? Les débats en ce sens pourraient gagner en intensité à Berlin, alors que le Bundestag doit renouveler pour sa part, en mai, le mandat encadrant le déploiement de soldats allemands au Mali (environ 1 300), notamment dans l'EUTM.

D'autant que les autorités maliennes ont ouvert un nouvel angle d'attaque contre la présence française, mercredi 12 janvier, au sujet des ravitaillements aériens. Alors que les opérations antidjihadistes menées par les militaires français et maliens se poursuivent officiellement sur le terrain, la junte a contesté pour la première fois le survol de son territoire par un appareil de transport logistique français de type A 400M. Celui-ci effectuait une liaison entre Gao et Abidjan, en Côte d'Ivoire, où la France dispose d'une importante base arrière militaire.

Selon des documents que *Le Monde* a pu consulter, le survol du Mali par des avions militaires avait été soigneusement préservé des sanctions prises par la Cedeao le 9 janvier, notamment de la fermeture des espaces aériens de tous ses Etats membres. *« Nous considérons que ces interdictions de vol ne concernent pas les vols militaires »*, a insisté jeudi Florence Parly, depuis Brest. Les autorités maliennes semblent avoir fait le choix d'une interprétation plus restrictive, alors même qu'un accord de coopération entre Paris et Bamako datant de 2013 et révisé en 2020, encadre ces survols.

Si sous la pression des Russes, la France et ses partenaires décidaient de quitter le Mali, ou se trouvaient évincés de facto par la junte, rien ne dit qu'un transfert de « Takuba » dans un pays frontalier soit possible. Le Niger, par exemple, où les Etats-Unis sont très présents, et où l'état-major des armées a renforcé son implantation ces derniers mois dans le cadre de la réorganisation de « Barkhane », a fait savoir qu'il ne souhaitait pas de ce type de coalition sur son sol.

Reste enfin la question du sort des quelque 13 000 casques bleus de la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma). Sur le terrain, ce sont eux les plus concernés par la réorganisation de « Barkhane » et la cohabitation avec les Russes. Une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies a eu lieu, le 11 janvier, au sujet du Mali, mais aucune décision

n'en est sortie. *« Le mandat de la Minusma arrive à son terme en juin, la question n'est donc pas urgente »*, indique une source diplomatique. *« Plus le temps passe, plus les Etats contributeurs, européens en particulier, vont se poser des questions. J'ai du mal à penser que l'on puisse rester si la junte ne fait rien et si les Wagner pillent, violent et captent les ressources »*, pronostique cependant ce diplomate.

Lors de son discours, le représentant spécial onusien pour le Mali, M. El-Ghassim Wane, n'a pas prononcé le mot « Wagner ». Il s'est attaché à plaider pour de nouvelles élections tout en présentant un sombre tableau de la situation sécuritaire et humanitaire. Le nombre de déplacés a doublé entre 2020 et 2021, passant de 200 000 à près de 400 000 personnes, a-t-il décrit, et quelque 28 casques bleus ont perdu la vie en 2021, dont 7 rien qu'en décembre.

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année - Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE CARRIÈRES PUBLIQUES

(PARCOURS CA, EAP)

4 heures

Coefficient 2

10 pages

Sciences Po Bordeaux

Nature de l'épreuve :

Une ***dissertation à partir d'un dossier thématisé*** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter : "Les enjeux de l'administration numérique"

Composition du dossier :

Document 1 : Extrait de : Algan, Yann, Maya Bacache-Beauvallet, et Anne Perrot. «Administration numérique», Notes du conseil d'analyse économique, vol. 34, no. 7, 2016, pp. 1-12……p.3.

Document 2 : Cardon, Dominique. « Surveillance numérique », Culture numérique. Sous la direction de Cardon Dominique. Presses de Sciences Po, 2019, pp. 410-419. [Extrait]……p.6.

Document 3 : Tableaux extraits de : «20 % des Français sont-ils victimes d'illectronisme ?» Observatoire des inégalités, 8/12/2020……p.7.

Document 4 : « Longtemps présenté comme un progrès pour les administrations, le numérique n'a pas tenu toutes ses promesses ». Tribune publiée dans Le Monde le 11 mars 2021……p.8.

Document 5 : © (Dessin Dawid) Publié dans La Nouvelle République.fr, le 23/09/2021……p.10.

Document 1

Les profonds changements induits par les technologies numériques dans les secteurs marchands sont également à l'œuvre dans les services publics. C'est une opportunité à saisir pour renforcer l'efficacité des services administratifs et, plus généralement, celle des services publics via une double dimension d'innovation de procédé et de produit. L'innovation de procédé permet l'adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou considérablement améliorées. L'innovation de produit donne lieu à la création de nouveaux services grâce aux technologies numériques permettant de mettre à profit la contribution de la « multitude », c'est-à-dire le rassemblement, sur des plateformes, d'informations apportées de manière décentralisée par de nombreux utilisateurs, puis d'utiliser ces informations pour offrir de nouvelles formes de services.

Pour que ces nouvelles technologies conduisent à plus d'efficacité, il est nécessaire qu'elles s'accompagnent de changements organisationnels, d'une grande transparence dans leur utilisation et d'un recours massif aux services publics numériques par les citoyens et les entreprises. Dans ce domaine de l'administration numérique, la France dispose déjà d'atouts avec une offre importante et une politique volontariste d'ouverture des données. Il est toutefois possible d'aller plus loin pour faire de la France un pays leader de l'e-administration.

Il importe tout d'abord, et c'est un rôle clé à jouer pour l'État, de poursuivre les efforts sur l'ouverture des données, leur possibilité d'appariement et leurs conditions d'accès tout en veillant à la protection des usagers « fournisseurs » de données. Dans le même temps, nous recommandons de renforcer la transparence dans l'usage de ces nouveaux outils et de laisser la possibilité à la « multitude » de les améliorer. Cela doit conduire à repenser la manière dont sont produits les services publics, en encourageant le recours aux méthodes « agiles » et à l'expérimentation au sein des services publics et en impliquant les usagers dans leur coproduction à travers des démarches participatives. La généralisation d'une culture de l'expérimentation doit s'accompagner d'une évaluation systématique de l'efficacité économique et sociale des services en ligne. Pour s'engager pleinement dans l'administration numérique, il est naturellement indispensable d'apprendre au public à l'utiliser et de l'inciter à y avoir massivement recours. Les administrations et les services de l'État doivent en outre se doter des compétences nécessaires en recrutant davantage d'informaticiens, de codeurs, de data scientists et de data analysts. Enfin, nous recommandons d'ouvrir un débat public et politique sur les formes du service public et le périmètre de l'action publique qui sera amené à évoluer. Le numérique soulève des questions essentielles sur lesquelles il faut se positionner clairement pour que le contrat entre les citoyens et l'État soit adapté à cette nouvelle ère.

La révolution que constitue l'arrivée des technologies numériques n'épargne pas l'administration publique. À l'instar des évolutions qu'elles ont engendrées dans les services

marchands, les technologies numériques ont d'abord été cantonnées dans l'administration aux tâches bureautiques et à la communication, avant de toucher en profondeur un nombre croissant de services administratifs et, plus généralement, de services publics. En matière d'administration fiscale, en France, seuls 4 500 contribuables avaient déclaré leurs impôts en ligne en 2000 alors que le tiers d'entre eux l'ont fait en 2014 [1]. Parallèlement à ce mouvement, les effectifs du ministère des Finances, en baisse chaque année, devraient encore diminuer de 2 500 personnes en 2016. Au Québec, une étude a évalué à 1,56 dollar par déclaration l'économie liée au passage à la télédéclaration, la réduction de coût s'élevant à 97 % [2]. De surcroît, les technologies numériques permettent d'augmenter les volumes d'opérations (accélération du traitement des dossiers, réduction du nombre d'erreurs). La « dématérialisation » permet de supprimer des opérations : plus de papier, plus de saisie, plus de manutention, plus de transmission physique d'un service à l'autre, coûteuse en temps et en main d'œuvre.

Dans chaque type de service rendu par l'administration (cadastre, assurance-maladie, contrôles vétérinaires…) on peut s'attendre à ce que ces technologies viennent se substituer aux modes antérieurs de production. De la même manière que dans le cas de la télédéclaration, l'irruption de ces nouvelles technologies va accélérer et simplifier le service pour l'usager et en abaisser le coût de production. Il s'agit ici d'innovations de procédé : la technologie permet d'abaisser les coûts de production des services publics ou d'en améliorer la qualité sans en modifier la nature, du moins à court terme [3].

Toutefois, le numérique permet aussi l'innovation de produit. Dans le secteur marchand, le smartphone permettant la géolocalisation des utilisateurs a fait naître de nombreux services (comme l'application Waze, qui guide les automobilistes en temps réel pour leur éviter les embouteillages, ou Yelp qui localise des restaurants et commerces à proximité avec un système de notation via les avis d'utilisateurs).

Dans le domaine des services administratifs, le numérique permet aussi l'innovation de produit. Au-delà de la dématérialisation, qui permet d'abaisser les coûts de l'administration, la numérisation fait évoluer l'administration vers une dimension de plateforme, sur laquelle les citoyens et les services publics interagissent. La raison fondamentale de cette transformation est la capacité des plateformes à collecter des données en nombre et à les exploiter pour offrir de nouveaux services aux utilisateurs. L'apport de données ne coûte pas grand-chose à l'individu (laissons pour l'instant de côté les aspects de protection des données personnelles et de vie privée, même s'ils sont bien sûr essentiels) et permet à l'administration, d'une part, d'offrir de nouveaux services reposant sur les données de masse et, d'autre part, de produire ces services dans des conditions radicalement différentes, impliquant une coproduction avec les usagers. Ainsi, la municipalité de Boston propose aux automobilistes équipés de smartphones d'y installer une application permettant d'identifier et de géolocaliser les nids-de-poule de la route lors des déplacements en voiture, et d'envoyer l'information aux services municipaux qui économisent ainsi les coûts de détection des endroits à réparer.

(...)

Sciences Po Bordeaux

Extrait de : Algan, Yann, Maya Bacache-Beauvallet, et Anne Perrot. « Administration numérique », Notes du conseil d'analyse économique, vol. 34, no. 7, 2016, pp. 1-12.

[1] La déclaration en ligne devrait devenir obligatoire pour les contribuables dont le revenu dépasse un certain seuil en 2016, avant de se généraliser progressivement à l'ensemble de la population.

[2] Boudreau C. (2009) : « Qualité, efficience et efficacité de l'administration numérique à l'ère des réseaux : l'exemple québécois », Revue Française d'Administration Publique, n° 131, p. 527-539, mars.

[3] Les innovations de procédé, si elles n'apportent pas de nouveaux produits ou usages, peuvent toutefois radicalement changer la configuration de l'offre, en évinçant du marché les acteurs qui n'optent pas pour la technologie efficace.

(...)
En France, ce sujet [la surveillance des Etats] est déjà à l'origine de la loi informatique et libertés et de la création de la CNIL, votée en 1978 à la suite du projet de création d'un immense fichier administratif des Français (l'« affaire Safari », en 1974). Il est revenu dans le débat public en juin 2013 quand Edward Snowden, informaticien et ancien employé de la CIA et de la National Security Agency (NSA), a rendu publics des documents classés top secret. Ces révélations montraient que depuis une quinzaine d'années, les agences de renseignement électroniques, principalement britanniques et américaines, surveillaient massivement les communications mondiales. La plupart des experts s'en doutaient depuis longtemps, mais les documents en apportaient la preuve.
(...)
L'affaire Snowden est venue rappeler aux internautes, qui semblaient l'avoir quelque peu oublié, que les technologies du web sont incroyablement bavardes, poreuses et qu'elles sont accessibles aux grandes oreilles des États.
Les écoutes massives effectuées par les États ne signifient pas qu'un agent consulte ou écoute l'intégralité des données interceptées, mais que ces données sont, à un moment ou à un autre, pour une durée et selon des paramètres variables, stockées dans les serveurs des services de renseignement. Or, on observe désormais un changement de paradigme de la part de ces services : ils sont passés d'une collecte ciblée, à l'aide de critères précis et d'un encadrement judiciaire, à une logique d'interception massive des communications. Le principe est simple : pour trouver l'aiguille (le renseignement intéressant) dans la botte de foin (le vaste amas des communications mondiales), mieux vaut intercepter toute la botte de foin, on fera le tri ensuite.

Par ailleurs, conjuguée aux révélations d'Edward Snowden, la montée soudaine des demandes de sécurité liée à la lutte contre le terrorisme a conduit les États à développer un arsenal législatif leur donnant des droits exorbitants pour surveiller les réseaux. C'est la logique qui a été mise en place en France par la loi relative au renseignement de 2015. Cette loi renforce le cadre juridique dans lequel agissent les services de l'État, par exemple en autorisant l'utilisation de logiciels espions pour écouter les conversations mobiles, et prévoit l'installation de boîtes noires chez les opérateurs de télécommunications dans le but de détecter les suspects à partir des données de connexion. ONG, ligues de protection des droits de l'homme, militants de l'internet libre et même les informaticiens de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ont protesté contre une telle stratégie de contrôle généralisé des flux d'internet. Elle est, disent-ils, à la fois liberticide et inefficace. La prédiction est une probabilité qui comporte toujours une marge d'erreur en créant des « faux positifs ». Si un algorithme était capable de détecter un comportement terroriste sur le réseau avec une marge d'erreur de 1 %, ce qui constituerait déjà une prouesse, 600 000 personnes sur les 60 millions de Français seraient ainsi repérées. Pour une réalité de 60 terroristes, la surveillance des 599 940 autres personnes semble totalement disproportionnée. Sans doute serait-il plus raisonnable d'obtenir de bons signaux au moyen de renseignements humains, pour ensuite se mettre à l'écoute des suspects. Mais avec le soutien d'une opinion publique effrayée par les récents actes de terrorisme, la loi est désormais en vigueur.

Cardon, Dominique. « Surveillance numérique », , *Culture numérique.* sous la direction de Cardon Dominique. Presses de Sciences Po, 2019, pp. 410-419. [Extrait]

Document 3

Compétences numériques selon l'âge
Unité : %

	Aucune compétence ou aucune utilisation d'Internet	Compétences faibles	Compétences de base	Bonnes compétences
15-29 ans	2,1	16,0	27,4	54,5
30-44 ans	4,4	29,2	31,6	34,8
45-59 ans	11,0	37,6	29,6	21,8
60-74 ans	34,9	33,4	22,0	9,7
75 ans ou plus	71,2	19,6	6,8	2,4
Ensemble	**19,1**	**28,5**	**25,6**	**26,8**

Lecture : 2,1 % des personnes âgées de 15 à 29 ans n'ont aucune compétence numérique ou n'utilisent pas Internet.
Source : Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

Compétences numériques selon le diplôme
Unité : %

	Aucune compétence ou aucune utilisation d'Internet	Compétences faibles	Compétences de base	Bonnes compétences
Aucun diplôme	49,4	34,7	11,3	4,6
CAP, BEP ou BEPC	18	38,7	24,7	18,6
Bac ou équivalent	5,1	24,1	33,5	37,3
Bac + 2	3,5	19,4	37,7	39,4
Bac + 3 ou plus	3,3	10,6	31,6	54,5
Ensemble	**19,1**	**28,5**	**25,6**	**26,8**

Source : Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

Tableaux extraits de : « 20 % des Français sont-ils victimes d'illectronisme ? »
Observatoire des inégalités, 8/12/2020
https://www.inegalites.fr/20-des-Francais-sont-ils-victimes-d-illectronisme

« Longtemps présenté comme un progrès pour les administrations, le numérique n'a pas tenu toutes ses promesses »
TRIBUNE

Trois cadres de la fonction publique territoriale appellent, dans une tribune au « Monde », à plus de prudence dans la « dématérialisation » de l'administration, trop souvent source de surcoûts, d'inefficacité, de tensions avec les usagers et d'émissions de gaz à effet de serre.
Publié le 11 mars 2021

Injonction paradoxale ou hasard de calendriers ? Le Sénat a adopté, le 12 janvier, la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique ; dans le même temps, le gouvernement affirme à grand renfort de financements et d'appels à projets son objectif de dématérialiser 100 % des démarches administratives d'ici à 2022.
Le numérique, vecteur du « zéro papier », est souvent présenté comme une solution écologique. Mais le terme « dématérialisation » est trompeur car il y a bien exploitation et création de matière. Derrière la transformation numérique de nos organisations se cachent ainsi des impacts environnementaux et sociaux que nous devons saisir en pleine conscience et responsabilité.
La crise sanitaire a drastiquement accéléré le mouvement en matière de déploiement des outils informatiques et des usages numériques. Or, selon le think tank [sur la transition énergétique] The Shift Project, le numérique serait déjà responsable de 4 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau national (7 % en 2040 !), alors que seulement 20 % des démarches administratives sont aujourd'hui dématérialisées.

Empreinte carbone
Le numérique est assurément un allié pour améliorer la performance des administrations et la qualité du service rendu aux citoyens. Mais poursuivre l'objectif d'une dématérialisation à 100 % nécessitera de revoir les stratégies numériques publiques (voire de les créer !) afin d'assurer leur soutenabilité au sens économique, social, démocratique et environnemental.
Dès lors que les deux tiers de l'empreinte carbone du numérique proviennent des terminaux (ordinateurs, smartphones…), en grande partie lors de leur fabrication, les acteurs publics doivent veiller à la systématisation des dotations en matériel. Ils doivent améliorer la qualification des besoins, jouer sur l'allongement de la durée de vie et la réparabilité des matériels, favoriser leur réemploi au bénéfice des usagers fragiles et des associations locales.
Le tiers restant de l'empreinte carbone provient des millions de données publiques stockées dans les data centers. Il convient également de réguler les dispositifs de sauvegarde et l'accès au cloud, en privilégiant les infrastructures locales, moins polluantes.
S'engager dans la nécessaire sobriété numérique implique de profonds changements dans les usages des agents publics : réduire l'usage excessif des e-mails (un arbre absorbe 20 kg de CO_2 par an, 666 e-mails avec un fichier attaché de 1 Mo en produisent autant), revoir la collecte et la sélection des données (41 % des données collectées ne sont pas utilisées pour des analyses), développer les compétences numériques et sensibiliser à la cybersécurité.

Sciences Po Bordeaux

Coûts cachés

La démocratisation du numérique reste encore un défi. Pour prévenir et résorber les fractures numériques, qui sont à la fois territoriales, sociales, générationnelles…, les employeurs publics doivent accompagner la transition numérique auprès de leurs agents comme de leurs usagers.

Longtemps présenté et perçu comme un progrès accompagnant la modernisation des administrations, le numérique n'a pas encore tenu toutes ses promesses. Dématérialiser trop vite et trop fort, c'est prendre le risque de l'éparpillement des ressources, de l'illisibilité des processus, des doubles circuits papier-numérique et de logiciels qui ne communiquent pas entre eux.

Là où « l'expérience utilisateur » n'est pas ou est insuffisamment prise en compte dans les projets numériques, il n'est malheureusement pas rare d'observer une complexification des processus, un désengagement des agents et l'apparition de coûts cachés, sans parler de l'impact néfaste sur la relation avec les usagers, notamment les plus fragiles.

Or, toute dématérialisation d'une démarche administrative devrait générer un « plus », complétant l'intervention et l'interaction humaines consubstantielles du service public. C'est bien cette ambition, et elle seule, qui doit guider la définition des projets entrant dans une stratégie numérique publique responsable, conciliant amélioration du service rendu, qualité de vie au travail et réduction de l'empreinte carbone.

Liste des signataires : Emilie Agnoux, directrice générale adjointe ressources humaines de l'Observatoire de Grand Paris Sud Est Avenir ; Aude Fournier, directrice générale adjointe partenaire et ressources du département du Nord ; Johan Theuret, directeur général adjoint chargé du pôle ressources de Rennes Métropole et de la ville de Rennes.

Document 5

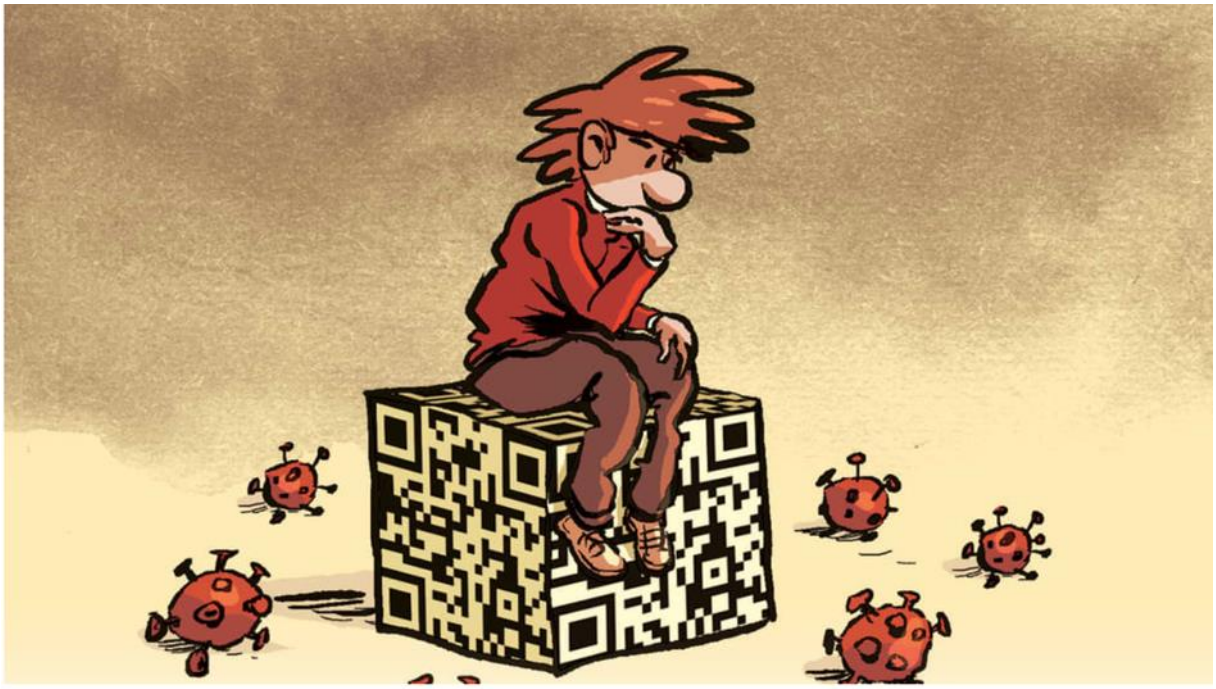

© (Dessin Dawid)

Publié dans La Nouvelle République.fr, le 23/09/2021
https://www.lanouvellerepublique.fr/france-monde/pass-sanitaire-entendre-avant-de-vouloir-convaincre

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE MANAGEMENT DE PROJETS ET ORGANISATIONS

(PARCOURS GTE)

4 heures

Coefficient 2

9 Pages

Sciences Po Bordeaux

Nature de l'épreuve :

Une ***dissertation à partir d'un dossier thématisé*** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

La Convention Citoyenne pour le Climat, exercice inédit de démocratie ?

Composition du dossier :

Document 1 : Dominique Bourg, « Convention citoyenne et avancée de la démocratie écologique ? », Kaizen (www.kaizen-magazine.com).....p.3.

Document 2 : Hélène Landemore, « La Convention citoyenne pour le climat pourrait préfigurer une nouvelle forme de démocratie », Le Monde, 10 février 2020.....p.4.

Document 3 : Rémi Barroux et Audrey Garric, « La convention citoyenne pour le climat se sépare sur une note sévère au gouvernement », Le Monde, 28 février 2021.....p.5.

Document 4 : Cyril Dion, « La convention citoyenne pour le climat a permis de mesurer à quel point la démocratie est un exercice exigeant », Le Monde, 7 mars 2021.....p.6.

Document 5 : Observatoire des multinationales, « Lobbys contre citoyens : qui veut la peau de la convention climat ? », 8 février 2021 (https://multinationales.org).....p.7.

Document 6 : « Qui sont les 150 ? », Infographies sur le site de la Convention Citoyenne pour le Climat (https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/comment-sont-ils-selectionnes-2/).....p.8.

<u>Document 1</u> : Dominique Bourg, « Convention citoyenne et avancée de la démocratie écologique ? », Kaizen (www.kaizen-magazine.com)

La remise de ces 149 propositions par la Convention citoyenne pour le climat a constitué un moment démocratique significatif. La perfectibilité étant essentielle aux entreprises humaines, quelles leçons peut-on en tirer pour des institutions futures ? La question mérite d'autant plus d'être posée qu'il s'est agi d'une simple expérience, *one shot*, créée par le prince, hors de tout cadre juridique, la seule autorité pouvant lui en donner un, la CNDP [NB : Commission Nationale du Débat Public], ayant été écartée par le gouvernement. Commençons par envisager certaines des limites au processus. Les premières concernent son objectif, fournir aux pouvoirs publics des mesures pour atteindre l'objectif européen d'une baisse de 40 % des émissions d'ici à 2030. Or, répondre à cette commande aurait exigé de pouvoir calculer les effets des mesures proposées. Rien de tel n'a été octroyé aux citoyens. A quoi s'ajoutent deux problèmes : la cible ne concerne que les émissions directes et non celles induites par les consommations qui grosso modo doublent la contribution française ; les 40 % sont largement en-dessous de ce qui nous permettrait de ne pas exploser les + 2° que nous atteindrons dès 2040. Autre limite, le fait que la Convention propose 149 mesures. Difficile dans ces conditions d'éviter du côté du commanditaire de faire son marché, et surtout de proposer quelques mesures véritablement structurantes. D'ailleurs la seule structurante, les 28 heures hebdomadaires, n'a pas été retenue. Un obstacle qu'avait aussi connu le Grenelle de l'environnement. Autre limite importante, un processus juridiquement hors sol. L'essence de la démocratie est d'éviter l'arbitraire des détenteurs du pouvoir. Or à l'amont comme à l'aval, tout le processus aura été suspendu à la décision hors cadre préalable du Président de la République. (…)

<u>Document 2</u> : Hélène Landemore, « La Convention citoyenne pour le climat pourrait préfigurer une nouvelle forme de démocratie », Le Monde, 10 février 2020

(…) Cette convention marque donc une avancée importante pour la démocratie délibérative, à savoir l'ensemble des théories et pratiques qui placent au cœur de la légitimité démocratique l'échange raisonné entre citoyens libres et égaux. La convention citoyenne française est, à cet égard, un jalon sur le plan international. Elle a déjà suscité des ambitions accrues au Royaume-Uni, où a démarré, le 25 janvier, une assemblée citoyenne sur le climat (« UK citizen's climate assembly »), et en Espagne, qui vient d'annoncer la tenue d'une convention sur le modèle français. (…) Surtout, cette convention a le mérite de remettre à plat des questions de philosophie politique que nous croyions stabilisées depuis deux cents ans, mais que la crise des institutions représentatives et des corps intermédiaires (Parlement, partis, syndicats, etc.) nous force à rouvrir. Qu'est-ce que la représentation démocratique ? La légitimité et la responsabilité des représentants peuvent-elles venir d'autre chose que d'un mandat électoral ? Comment articuler les diverses formes de démocratie invoquées par les uns et les autres – démocratie délibérative, mais aussi « directe, » « participative » ou encore « citoyenne » d'un côté, et démocratie dite « représentative » de l'autre ? (…) Quid de la légitimité de cette assemblée tirée au sort ? Elle est conférée, légalement, par l'autorisation présidentielle. Les philosophes la chercheraient plutôt, d'un point de vue normatif, dans l'impartialité et l'égalité du sort, dans la représentativité descriptive du groupe, ou encore dans ses capacités délibératives. Certains parmi les 150 membres la voient comme étant « à construire ». Elle passe, pour eux, par un dialogue avec le reste de la société, d'où leurs efforts pour porter leurs travaux hors les murs, dans les médias comme dans des réunions locales, et leur invitation au grand public à contribuer à leur plate-forme en ligne. Elle pourrait requérir à terme une constitutionnalisation du principe du tirage au sort. On peut ainsi voir la démocratie délibérative incarnée par les participants à la convention non pas comme une alternative à la démocratie représentative, mais comme une autre de ses modalités possibles. En tous les cas, il ne s'agit pas de démocratie « directe. » Le tirage au sort, comme l'élection, crée une médiation entre l'ensemble de la population et le sous-groupe sélectionné. Il ne s'agit guère non plus de démocratie « participative », puisque seulement 150 personnes sur 67 millions de Français sont impliquées dans l'expérience actuelle.

Sciences Po Bordeaux

<u>Document 3</u> : Rémi Barroux et Audrey Garric, « La convention citoyenne pour le climat se sépare sur une note sévère au gouvernement », Le Monde, 28 février 2021

Dix-sept mois après les débuts de leur mission, en octobre 2019, les 150 volontaires, tirés au sort, se sont accordés sur *« la réponse à la réponse »,* soit leur sentiment sur le sort réservé par le gouvernement à leurs 149 propositions pour permettre de *« diminuer d'au moins 40 % (par rapport à 1990) les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale »*. S'agissant de leur appréciation de la prise en compte par le gouvernement de leurs propositions, la note est rude : 3,3 sur 10. *« Insatisfaisant »,* selon le barème établi pour cette notation – de 0 à 1 pour « très insatisfaisant », jusqu'à 9 à 10 pour « très satisfaisant ». Pire, à l'interrogation *« dans quelle mesure les décisions du gouvernement relatives aux propositions de la CCC permettent-elles de s'approcher de l'objectif fixé »* par le président de la République, les conventionnels ont accordé un sec 2,5. (…) Le 21 juin 2020, la convention citoyenne pour le climat avait transmis 149 propositions au président de la République, qui en a rejeté trois et s'était engagé à transmettre les autres *« sans filtre »*. *« Cent filtres »* ont ironisé nombre de conventionnels déçus, voire irrités, par le sort réservé par l'exécutif à leurs mesures. (…) Sur les propositions qui ont le plus fait débat, entraînant moult réactions de divers lobbys – transport aérien, publicité, agriculture, etc. –, la sanction est plus sévère. (…) A la question *« Dans quelle mesure la CCC a été utile à la lutte contre le changement climatique en France ? »*, la note a atteint un score de 6. La note de 7,7 sur 10, soit le meilleur score du week-end, a même été atteinte lorsqu'il s'agissait de dire si *« le recours aux conventions citoyennes* [était] *de nature à améliorer la vie démocratique de notre pays »*.

<u>Document 4</u> : Cyril Dion, « La convention citoyenne pour le climat a permis de mesurer à quel point la démocratie est un exercice exigeant », Le Monde, 7 mars 2021

Lorsque la création de la convention fut annoncée, c'est le scepticisme qui dominait dans les médias, l'opposition et les ONG. *« Comité Théodule », « manœuvre dilatoire », « coup politique »*, peu d'observateurs voyaient alors l'intérêt de cette initiative, jugeant que nous savions déjà ce qu'il fallait faire. Pourtant, avancions-nous alors, le problème n'est sans doute pas de trouver « quelles sont les solutions », mais « quelles modalités démocratiques pouvons-nous adopter pour les mettre en œuvre ? » Et c'est cet exercice que la convention citoyenne a réussi haut la main : construire un plan solide, répondant à des objectifs climatiques et sociaux ambitieux, acceptables pour une majorité. Car, non seulement leurs travaux ont été salués par le Haut Conseil pour le climat, la plupart des ONG, des figures comme Nicolas Hulot et même le Medef qui en a loué le *« sérieux »,* mais ils ont largement été soutenus par les Français, si l'on en croit deux sondages commandés à la remise de leurs travaux. (…)

En avril 2019, lorsqu'il annonce, avec une certaine audace, la création de la convention citoyenne pour le climat, Emmanuel Macron déclare : *« Ce qui sortira de cette convention sera, je m'y engage, soumis sans filtre soit au vote du Parlement, soit au référendum, soit à application réglementaire directe. »* Il réitérera cet engagement le 20 janvier 2020, annonçant : *« Si à la fin de vos travaux, vous donnez des textes de loi, des choses précises, là je m'engage à ce qu'ils soient donnés ou au Parlement ou au peuple français tels que vous les proposerez. »* Enfin, le 29 juin, à l'Elysée, il s'engagera à transmettre 146 mesures sur 149. Ces promesses, il ne les tiendra jamais. En réalité, même les mesures formulées sous forme de textes de loi seront modifiées (et amoindries) avant d'être envoyées au Parlement et de nombreuses mesures (comme le moratoire sur la 5G) ne seront jamais transmises. Or cet engagement, réitéré à de nombreuses reprises, était non seulement ce qui garantissait le pouvoir transformateur de cette expérience (sortir de la démocratie participative/consultative pour entrer dans la démocratie semi-directe et délibérative), mais il comptait pour tous ceux qui croyaient enfin à une amorce de changement. *« Naïfs »,* diront les sceptiques. Certes. Pour autant, à chaque fois qu'un responsable politique trahit sa parole, il affaiblit encore un peu plus notre fragile démocratie, il fait le lit du complotisme, de l'extrémisme et du populisme. Et il stimule des votes de pure contestation.

<u>Document 5</u> : Observatoire des multinationales, « Lobbys contre citoyens : qui veut la peau de la convention climat ? », 8 février 2021 (https://multinationales.org)

L*es propositions des "citoyens", avant même de pouvoir être examinées au Parlement, ont été l'objet d'une violente offensive de lobbying. Les principaux secteurs industriels concernés (automobile, aérien, agrochimie, publicité) ont mobilisé tous les leviers d'influence à leur disposition, en public et dans l'ombre, soutenus par une large coalition de conservatismes et* d'intérêts établis. (…) Au fond, la convention citoyenne a créé une brèche dans le confortable entre-soi qui s'est installé depuis des années entre les industriels et les responsables politiques et administratifs chargés de les réguler. (…) Sans surprise, les industries concernées ont donc été chercher leurs principaux alliés... dans les ministères. C'est ainsi qu'on a vu le ministre des Transports s'opposer à l'« aviation-bashing » ou encore le ministre de l'Agriculture s'opposer à une « écologie de l'injonction ». (…) La crise sanitaire a frappé de plein fouet les secteurs économiques ciblés par les propositions [de la CCC], comme l'aérien et l'automobile**.** De sorte que l'épidémie a aussi servi de justification pour ne pas aller trop loin dans les réformes, afin de ne pas fragiliser encore plus ces industries. « Une nouvelle taxe sur les véhicules, dans ce contexte économique et sanitaire très préoccupant, serait une catastrophe pour le secteur automobile et l'industrie française tout entière », a ainsi fait valoir l'association 40 millions d'automobilistes. Ce contexte explique sans doute que l'offensive de lobbying contre les propositions des « citoyens » se soit énormément placée sur le terrain de la confrontation des imaginaires et des visions du monde. Une sorte de guérilla anti-écolo a été orchestrée par les milieux d'affaires et leurs soutiens, puisant dans des clichés anciens – comme celui de la « lampe à huile » ou encore celui des « Amish » repris à son compte par Emmanuel Macron lui-même – aussi bien que dans l'actualité récente. « Ce que vise la convention, c'est revenir à l'économie du confinement à perpétuité », résume ainsi le chroniqueur de TF1 François Lenglet à l'annonce des propositions – un extrait vidéo abondamment repris sur les réseaux sociaux par les opposants aux « citoyens ». Dans le même registre outrancier, les propositions des « citoyens » sont systématiquement présentées comme l'expression d'une écologie « radicale » et « extrémiste », acquise à l'idéologie de la « décroissance » voire de l'« effondrement ». En réalité, et les industriels concernés le savent bien, beaucoup de ces propositions sont sur la table depuis longtemps et émanent parfois d'institutions publiques peu suspectes de radicalité. Autre reproche : ces propositions seraient basées sur une logique « punitive » d'interdiction et de taxation. D'où l'accusation de « populisme écolo » ou d'« alimenter le populisme », selon les termes du fabricant de pesticides BASF. Ce motif de l'« écologie punitive », omniprésent dans les discours des lobbys depuis quelques années, participe d'une remise en cause du principe même de la régulation climatique et environnementale. De là, il n'y a alors qu'un pas à dénoncer chez les citoyens des tendances « écolo-totalitaires ». Un journaliste proche de l'industrie automobile est même allé jusqu'à comparer les propositions sur les SUV à l'obligation de porter l'étoile jaune. Enfin, les opposants à la convention ne manquent pas une occasion de suggérer que les « citoyens » auraient été les marionnettes consentantes ou non d'un complot écologiste. « Je me dis que ce ne sont pas eux qui ont écrit leurs propositions tellement ils avaient du mal à répondre à nos questions », a par exemple déclaré la présidente de la FNSEA Christiane Lambert, tandis que des chroniqueurs évoquaient « une assemblée de rencontre, et passablement manipulée » ou des « membres pas totalement choisis au hasard ».

<u>Document 6</u> : « Qui sont les 150 ? », Infographies sur le site de la Convention Citoyenne pour le Climat (https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/comment-sont-ils-selectionnes-2/)

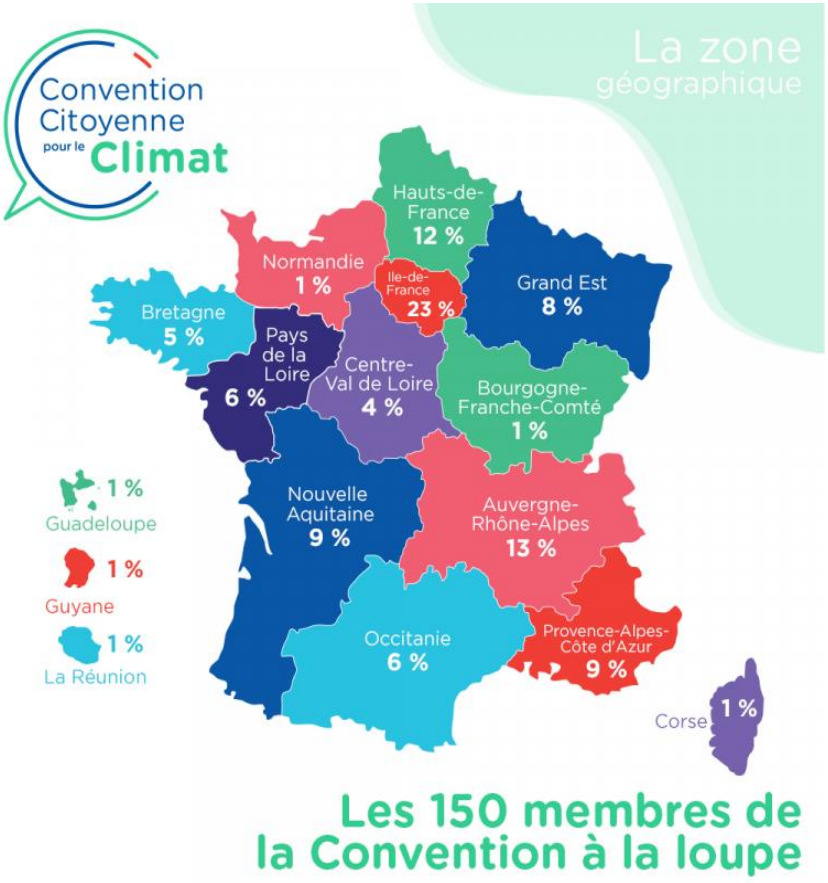
Convention Citoyenne pour le Climat
La zone géographique
Hauts-de-France 12 %
Normandie 1 %
Ile-de-France 23 %
Grand Est 8 %
Bretagne 5 %
Pays de la Loire 6 %
Centre-Val de Loire 4 %
Bourgogne-Franche-Comté 1 %
Nouvelle Aquitaine 9 %
Auvergne-Rhône-Alpes 13 %
Occitanie 6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur 9 %
Corse 1 %
1 % Guadeloupe
1 % Guyane
1 % La Réunion
Les 150 membres de la Convention à la loupe

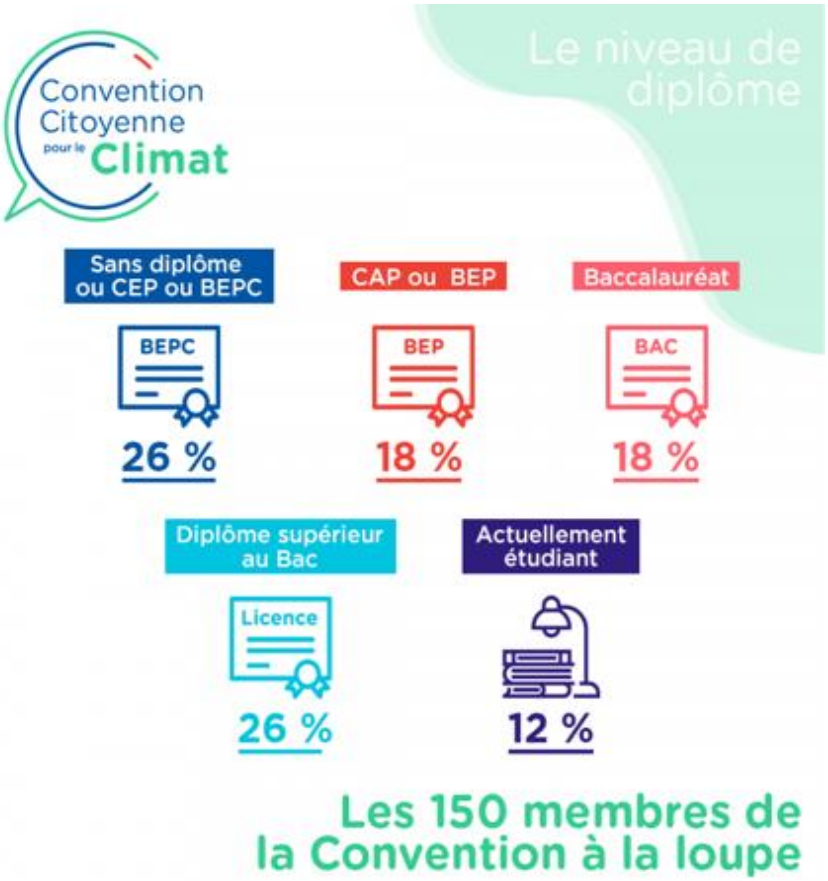
Convention Citoyenne pour le Climat
Le niveau de diplôme
Sans diplôme ou CEP ou BEPC
BEPC
26 %
CAP ou BEP
BEP
18 %
Baccalauréat
BAC
18 %
Diplôme supérieur au Bac
Licence
26 %
Actuellement étudiant
12 %
Les 150 membres de la Convention à la loupe

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE MANAGEMENT DE PROJETS ET ORGANISATIONS

(PARCOURS ESSIS, MPCDT)

4 heures

Coefficient 2

9 Pages

Sciences Po Bordeaux

Nature de l'épreuve :

Une ***dissertation à partir d'un dossier thématisé*** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

En vous appuyant sur les documents joints et en prenant des exemples concrets, vous vous efforcerez de montrer quels sont les enjeux soulevés par la crise sanitaire dans le secteur de la culture et de l'économie sociale et solidaire.

Composition du dossier :

Document 1 : « Le difficile retour à une vie culturelle normale », *Le Monde*, Culture, jeudi 28 octobre 2021 ……p.3.

Document 2 : « La culture diversement impactée par la crise liée à la Covid-19 en Île-de-France », https://www.insee.fr/fr/statistiques/5403628……p.6.

Document 3 : « Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise Covid-19 ? », Déclaration de la Task force inter-agences de l'ONU sur l'économie sociale et solidaire, 18 août 2020……p.8.

Document 1 : « Le difficile retour à une vie culturelle normale », *Le Monde*, Culture, jeudi 28 octobre 2021

(…) C'est l'étude que tous les professionnels de la culture attendaient. Mais elle ne va pas les rasséréner. Mercredi 27 octobre, Roselyne Bachelot devait dévoiler les résultats d'une enquête commandée par le gouvernement sur le comportement des Français en matière de sorties culturelles, dix-huit mois après le début de la crise sanitaire liée au Covid-19. Ses conclusions, que *Le Monde* a pu consulter, sont édifiantes : près d'un Français sur deux ne s'est pas rendu dans un lieu culturel depuis l'instauration du passe sanitaire le 21 juillet, alors qu'ils étaient 88 % à le faire avant l'épidémie, et près d'un tiers assurent qu'ils fréquenteront désormais moins les lieux culturels.

Cette étude, réalisée début septembre par l'institut Harris Interactive, apporte pour la première fois une vue d'ensemble sur les sorties culturelles post-crise, au-delà des chiffres de fréquentation brandis par les uns et les autres. Depuis le 21 juillet, seulement 51 % des personnes allant au cinéma habituellement au moins une fois par an sont retournés en salle. Pis, à peine plus d'un tiers (40 %) des familiers des musées ont repris le chemin des expositions, quand ceux des monuments historiques l'ont fait à 45 %.

Mais l'hémorragie est surtout palpable dans le spectacle vivant. Ainsi, seulement 27 % des amateurs de musique disent avoir assisté à un concert depuis la mise en place du passe sanitaire, tandis que les amoureux des planches n'ont été que 25 % à retourner au théâtre. Les chiffres sont à peine plus élevés pour la danse (31 %) et le cirque (28 %). De la même façon, près des trois quarts des Français qui se rendaient à un festival au cours d'une année normale n'y sont pas retournés cet été.

Du mal à trouver un public

Ces chiffres, même s'ils proviennent d'un sondage réalisé début septembre et peuvent avoir déjà évolué, viennent appuyer le sentiment ressenti par les professionnels depuis la rentrée. Si un certain nombre de Français ont retrouvé le chemin des théâtres, des cinémas ou des musées, on est encore loin des niveaux de fréquentation d'avant l'épidémie. *« Cette étude confirme en tout point ce que l'on vit,* estime Pierre-Yves Lenoir, codirecteur du Théâtre des Célestins, à Lyon. *Depuis la rentrée, on a perdu 40 % du public, sur les abonnements comme sur la billetterie. Pour un théâtre municipal comme le nôtre, avec 25 % de ressources propres, les conséquences sont importantes : si cette baisse se confirme, cela représentera 800 000 euros en moins dans le budget de la saison. »*

De fait, nombre de spectacles, films ou expositions ont du mal à trouver leur public. Au cinéma, si les grosses affiches tirent leur épingle du jeu *Dune* (2,75 millions de spectateurs), *Mourir peut attendre* (2,58 millions), *BAC Nord* (2,1 millions), les films indépendants souffrent en salle. *Tralala*, des frères Larrieu, aura bien du mal à franchir la barre de 100 000 entrées (75 000 aujourd'hui). Le film de François Ozon, *Tout s'est bien passé*, devrait, lui, enregistrer autour des 250 000 entrées. Dans des genres différents, *Les Amours d'Anaïs*, de Charline Bourgeois-Tacquet (59 000 entrées), et *L'Origine du monde*, de Laurent Lafitte (226 000 entrées), confirment la difficulté pour de nombreux films à trouver leur public.

Dans les musées et les monuments, la situation est tout aussi préoccupante. Certes, la fréquentation a augmenté ces derniers mois, après l'effondrement de l'an dernier (- 72 % de visiteurs au Louvre en 2020, - 76 % au château de Versailles, - 56 % au MuCEM de Marseille...), et certaines expositions font le plein, comme celles consacrées, à Paris, à l'Américaine Georgia O'Keeffe, au Centre Pompidou, ou au Russe Ilya Répine, au Petit Palais, mais le nombre de visiteurs reste en moyenne inférieur de 30 % à 50 % à celui d'avant-crise. *« L'année 2021 risque de ressembler à celle de 2020,* s'inquiète François Saint-Bris, propriétaire du Clos Lucé, troisième château de la Loire le plus visité après Chambord et Chenonceau. *Avant la crise, on avait par exemple 30 % de visiteurs étrangers, on ne devrait pas en avoir plus de 10 % cette année. »*

Dans les théâtres, la situation est plus hétérogène. Selon les salles et les pièces à l'affiche, on passe d'un lieu plein comme un oeuf comme celui de Paris-Villette pour *L'Etang* , de Gisèle Vienne, à l'affiche en septembre lors du Festival d'Automne, à des moitiés de jauges au Théâtre national de la danse de Chaillot, pour *Ineffable,* de Jann Gallois, du 22 septembre au 1er octobre, ou *Planet (wanderer)* de Damien Jalet, qui a néanmoins fait salle comble sur les quatre dernières de ses onze représentations de septembre.

« Le public a tendance à privilégier les valeurs refuge, les noms connus, les spectacles qui ont déjà été joués et qui ont eu du succès, note Pierre-Yves Lenoir. *Chez nous à Lyon, la pièce* La Vie de Galilée, *de Brecht, mise en scène par Claudia Stavisky, avec Philippe Torreton, est en tournée et marche très bien. En revanche, avec* Love, *d'Alexander Zeldin, pourtant un des spectacles majeurs de ces dernières années, cela a été très difficile : ce n'est pas encore un nom connu du grand public, le spectacle est en anglais surtitré, c'est une écriture d'aujour d'hui... On sent chez les spectateurs une volonté de limiter les risques, de sécuriser leur soirée. »*

« Des noms comme ceux du chorégraphe William Forsythe ou de la star du flamenco Israel Galvan, remplissent vite tandis qu'on rame pour les jeunes artistes, abonde Michèle Paradon, la directrice artistique de l'Arsenal, un ensemble de salles de spectacle consacrées à la musique classique et à la danse contemporaine, à Metz. *Nous avons perdu 30 % d'abonnements, et ce n'est parfois que deux ou trois jours avant une représentation qu'on voit si le spectacle va marcher. Cela nous oblige à communiquer de plus en plus à travers les réseaux sociaux. Nous demandons aussi aux artistes, très mobilisés, de participer un peu plus à la promotion de leurs productions. »*

La situation est d'autant plus inquiétante qu'une part importante des Français se montre toujours réticente à revenir dans les lieux culturels. Selon l'étude du ministère, 52 % des personnes interrogées disent éviter les lieux fréquentés comme les musées ou les salles de spectacle, de peur d'attraper le virus du Covid-19, et 74 % affirment toujours privilégier les loisirs de plein air aux sorties culturelles. Le passe sanitaire constitue *« un frein psychologique parce qu'il donne l'image que les salles de spectacle restent des lieux dangereux,* regrette Sébastien Beslon, directeur du théâtre L'Européen, à Paris, dont la fréquentation est bonne depuis la rentrée. *Nos spectateurs s'entassent dans le métro pour venir, mais, arrivés chez nous, doivent montrer leur passe. C'est un peu lunaire quand même ».* Plus alarmant encore pour le secteur, 24 % des Français et même 32 % des moins de 35 ans assurent qu'ils privilégieront désormais les moyens numériques pour accéder aux contenus culturels !

S'adapter pour ne pas disparaître

Même si personne n'envisageait un retour rapide à la vie d'avant, cette étude démontre que les lieux culturels vont devoir s'adapter s'ils ne veulent pas disparaître. La Cour des comptes l'a dit sans ambages le mois dernier, dans trois « audits flash » consacrés au secteur. *« Les plus grands opérateurs* (...) *vont devoir approfondir une réflexion, déjà engagée depuis les premières fermetures administratives, sur des évolutions nécessaires de leur modèle économique »* , peut-on lire dans l'étude consacrée aux musées et monuments. *« Croire que le monde d'avant va revenir et qu'on va pouvoir continuer à bâtir les mêmes budgets est une illusion »* , confirme un haut fonctionnaire du ministère de la culture.

Certains lieux ont déjà modifié leur façon de travailler. Chaillot a ainsi supprimé ses abonnements cette saison. Une décision prise après une étude menée avant la crise sanitaire mais qui prend tout son sens aujourd'hui. *« Nous avons tous pris d'autres habitudes pendant la pandémie, et l'organisation du temps, avec le télétravail, est différente,* constate Agnès Chemama, directrice des productions à Chaillot. *Les gens aujourd'hui veulent être libres de changer leur soirée comme ils l'entendent, même si cela nous rend tributaires d'achats à la dernière minute. »*

Document 2 : « La culture diversement impactée par la crise liée à la Covid-19 en Île-de-France », https://www.insee.fr/fr/statistiques/5403628

(…) Jeux vidéo, plateformes de streaming et services d'information dopés par la crise

En 2020 et début 2021, la crise sanitaire et les différents confinements ont accéléré le développement de certains secteurs. C'est notamment le cas des produits culturels « consommés » à domicile, comme le jeu vidéo : en 2020, le chiffre d'affaires dans ce domaine dégagé par les entreprises régionales (1,7 milliard d'euros) a bondi de 28 % par rapport à 2019. L'édition et la distribution de vidéos (+ 10 %) ou encore les plateformes de streaming et de téléchargement (+ 17 %) se sont également développées, alors que l'édition musicale (- 4 %) et le commerce en détail de disques (- 5 %) ont limité les pertes grâce aux achats de fin d'année.

La situation sanitaire a également accru les besoins d'information du public. L'activité des services d'information, des journalistes, des photographes, des agences de presse et de la diffusion radiophonique est restée stable, voire en légère croissance en 2020.

Livre et production de films se sont relevés à l'issue du premier confinement

D'autres domaines d'activité ont été particulièrement impactés par le confinement du printemps 2020 mais se sont redressés par la suite. Parmi eux, les filières du livre et de la presse ont bénéficié du classement fin 2020 des librairies parmi les commerces dits essentiels.

De même, grâce à une adaptation des conditions de tournage, la filière cinéma (édition de chaînes de télévision, production et post-production de films) a pu maintenir son activité (environ 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 en Île-de-France). Malgré leur interruption totale durant le confinement strict du printemps 2020 et l'absence des productions étrangères due à l'impossibilité de voyager, Paris a accueilli en 2020 les tournages de 93 longs métrages, 64 séries et 223 films publicitaires, soit presque autant qu'en 2019. À l'inverse, en aval de la filière, la distribution et la projection de films de cinéma ont rencontré davantage de difficultés, avec une perte de 30 % du chiffre d'affaires et de 14 % du volume d'heures rémunérées en 2020.

Spectacle vivant, musique, musées, guides… des activités fortement impactées

Les restrictions de rassemblements et l'absence de la clientèle internationale ont également fortement impacté l'organisation des festivals et, plus généralement, le secteur du spectacle vivant. L'activité des filières de production des artistes et de gestion des salles de spectacle a diminué de 59 % en 2020 et le volume d'heures rémunérées s'y est réduit d'un tiers. Dans ce domaine où l'emploi non salarié et le statut d'intermittent du spectacle sont fréquents, la baisse de l'activité est difficile à mesurer.

Dans les domaines très subventionnés ou relevant du secteur public comme la gestion des musées, des sites et des monuments historiques, la perte d'activité se mesure à l'aune de leur fréquentation. Entre mars 2020 et mai 2021, ces établissements culturels ont totalisé plus de onze mois de fermeture. Dans les musées de la Ville de Paris, le nombre d'entrées a chuté en 2020 de 52 % pour les expositions temporaires et de 55 % pour les collections permanentes. Le

chiffre d'affaires des galeries d'art a reculé dans une moindre mesure (- 20 %) du fait de périodes de fermeture moins longues et de l'alternative qu'elles ont pu constituer pour les amateurs de musée.

Sciences Po Bordeaux

Document 3 : « Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise Covid-19 ? », Déclaration de la Task force inter-agences de l'ONU sur l'économie sociale et solidaire, 18 août 2020

La pandémie a mis en évidence de nombreuses fragilités dans nos économies et a creusé les inégalités existantes, tout en soulignant le besoin de résilience, d'innovation et de coopération. Les problèmes d'avant la crise, notamment la quantité et la qualité insuffisantes des emplois, les inégalités croissantes, le réchauffement climatique et les migrations, la non-durabilité du système alimentaire industriel actuel, vont s'aggraver considérablement en raison des mesures prises pour répondre à l'urgence sanitaire.

Cette situation dépeint clairement la pire crise, sur le plan humanitaire, social et économique, depuis la Seconde Guerre mondiale. La question clé est maintenant de savoir si, une fois l'urgence sanitaire terminée, nous voulons revenir au monde tel qu'il était avant la COVID-19. Quel avenir voulons-nous ? Les choses ne seront plus les mêmes ; il nous appartiendra de trouver des réponses qui nous guideront vers un monde qui offre à tous les peuples un avenir meilleur, pour de nombreuses générations.

Comme l'a mentionné le Secrétaire Général des Nations unies, "nous avons la responsabilité de nous rétablir en meilleur état. La crise financière de 2008 a clairement démontré que les pays dotés de systèmes de protection sociale solides étaient ceux qui souffraient le moins et qui se remettaient le plus rapidement de ses conséquences."

Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de l'exclusion et du développement non durable, afin de façonner un avenir différent. Il sera crucial de repenser notre façon de faire pour assurer une reprise "centrée sur l'être humain et attentive à la planète". Une planète saine est essentielle pour rebondir après la pandémie de COVID-19 et pour prévenir les futures zoonoses, qui se transmettent par les interactions entre les humains et les animaux. La mise en place de systèmes garantissant l'accès à la fourniture universelle de services de qualité tels que les soins de santé, l'éducation, l'assainissement et la protection sociale - au cœur de la réduction des inégalités – est essentielle pour bâtir des sociétés plus résilientes aux crises futures. Il est crucial d'ajuster les modèles économiques afin de soutenir les entreprises agroalimentaires et les chaînes d'approvisionnement pendant et après la Covid-19. Relever les défis permanents - et qu'il n'est plus possible de remettre à plus tard - des transitions climatique, numérique et démographique et de leurs impacts sur le monde du travail est essentiel pour rénover la justice sociale et permettre à tous d'avoir accès à une vie décente.

Dans l'après-Covid-19, il sera nécessaire de promouvoir la coopération, en offrant les services de base d'une manière différente, en rétablissant et en créant des emplois décents grâce à des modèles d'organisation de la production divers et complémentaires. Les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire (EOESS), de par leur nature même, sont particulièrement adaptées pour contribuer à produire des biens et des services là où le travail est le facteur stratégique clé de la production. C'est encore plus le cas dans les services à la personne et les services sociaux.

Les EOESS ont une structure de propriété qui attribue des droits à une variété de parties prenantes et ont donc une structure de gouvernance plus inclusive et plus démocratique, donnant la parole à toutes les parties prenantes. Une telle gouvernance démocratique fonctionne à la fois

en interne et en externe. La démocratie s'exerce en interne en promouvant la participation et l'engagement dans le dialogue social. En outre, l'ESS s'épanouit en veillant à ce qu'une pluralité de voix soit entendue dans la sphère publique, contribuant ainsi à l'émancipation des groupes et des communautés. Une telle citoyenneté active et responsable est impérative face à des situations telles que celle générée par la pandémie, car cela permet de ne pas devoir mettre en place des États policiers qui s'accompagnent d'une régression conséquente des libertés individuelles. De nombreuses EOESS répondent déjà à la pandémie de COVID-19 de diverses manières. Ces initiatives recouvrent plusieurs aspects : protection sociale et sanitaire, fourniture de nourriture et d'équipements de prévention, soutien financier, éducation et formation, sensibilisation, culture et arts, organisation de l'aide communautaire, conversion de leur production pour faire face à l'urgence, relocalisation des chaînes d'approvisionnement, etc. Toutefois, dans la phase de reprise les EOESS ne contribueront à hauteur de leur plein potentiel que dans la mesure où les gouvernements seront disposés à concevoir et mettre en œuvre conjointement les politiques publiques et les mesures de reprise selon une approche impliquant les diverses parties prenantes.

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année - Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE POLITIQUE, SOCIÉTÉ, COMMUNICATION

(Parcours AE, CPP, MJP, SGM, SPSC)

4 heures

Coefficient 2

13 Pages

Sciences Po Bordeaux

Nature de l'épreuve :

Une ***dissertation à partir d'un dossier thématisé*** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

Les enjeux politiques de la crise sanitaire

Composition du dossier :

Document n°1 - Olivier Borraz, Henri Bergeron, « Covid-19 : impréparation et crise de l'État », *AOC (Analyse, Opinion, Critique)*, 31 mars 2020……p.3.

Document n°2 - Isabelle Le Breton-Falézan, « Un an de communication de crise : l'exécutif face aux Français », *theconversation.com,* 6 avril 2021 ……p.6.

Document n°3 – Stéphanie Hennette-Vauchez, « L'état d'urgence permanent subvertit en profondeur l'État de droit », Le Monde, 22 janvier 2022……..p.8.

Document n°4 – Direction de l'information légale et administrative, « L'état d'urgence sanitaire » [Infographie], 2020……..p.9.

Document n°5 – William Audureau et Damien Leloup, « Sur Facebook, un 'convoi de la liberté' français aux revendications floues », *La Matinale du Monde*, 11 février 2022……p.10.

Document n°6 – Conseil de l'Europe, « Coronavirus : Le Conseil de l'Europe adresse aux gouvernements des orientations sur le respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit », Communiqué de presse du 8 avril 2020……..p.11.

Document n°7 – Edouard Simon, « L'Europe face au Covid-19 : l'Union en quête d'une stratégie commune », Institut de relations internationales et stratégiques, 8 février 2021. p.12.

Document n°1 - Olivier Borraz, Henri Bergeron, « Covid-19 : impréparation et crise de l'État »**,** *AOC (Analyse, Opinion, Critique),* 31 mars 2020

Confrontés à une crise majeure, qui devrait dépasser tout ce que nous avons pu connaître depuis des décennies tant sur le plan sanitaire qu'en matière de déstabilisation économique et sociale, le président de la République et son gouvernement ont décidé de mettre le sort du pays entre les mains d'un conseil scientifique dont ils affirment suivre à la lettre les recommandations et dont la création a été officialisée *ex post* par la loi d'urgence sanitaire.

Cette situation est doublement inédite. D'abord, parce qu'elle fait suite à des décennies d'une action publique qui s'est toujours tenue, à quelques exceptions près (on pense à l'économie, avec des résultats qui interrogent s'agissant notamment de la crise de 2008), à bonne distance de la science. On n'a jamais entendu les ministres du travail, des transports ou de l'écologie justifier leurs décisions ou politiques à partir d'une recommandation d'experts scientifiques.

Si la situation n'est pas aussi marquée qu'aux États-Unis, pays dans lequel l'exécutif tient à distance la science et les experts, nous avons cependant pris l'habitude d'hommes politiques qui tournent ostensiblement le dos aux connaissances scientifiques, souvent accumulées de longue date, dans des domaines aussi divers que l'éducation, la santé ou les politiques sociales. L'exemple du changement climatique et de l'immigration en sont de tristes illustrations (…)

Que le président et son premier Ministre aient souhaité s'entourer d'avis d'experts, cela peut se comprendre ; encore auraient-ils pu faire appel aux multiples organisations existantes sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Mais qu'ils justifient leurs décisions sur la seule base de la parole scientifique et, qui plus est, que les ministres ne cessent de se répandre sur les ondes pour expliquer que tout ce qui se fait n'est que la déclinaison en acte de la parole scientifique témoigne, à la fois d'un haut niveau d'immaturité politique, d'une méconnaissance de ce qu'est la science et d'un pur et simple déni de démocratie représentative.

Depuis quand la science est-elle censée gérer des crises ? Elle doit conseiller, informer, pointer ce que l'on sait et ne sait pas, pour éclairer les décideurs sur la base des travaux de recherche et de l'analyse des données existantes ; mais elle n'a pas vocation à décider. La décision relève de la responsabilité des élus de la Nation. C'est à eux qu'il revient de mettre en balance les avis des experts avec d'autres considérations et de justifier leurs décisions (…)

La situation qui entoure la création de ce conseil scientifique est inédite car il existe de nombreuses structures d'expertise dans le domaine de la santé sur lesquels les pouvoirs publics auraient pu s'appuyer. À commencer par Santé Publique France, agence qui a repris en 2016 les missions de l'ancien Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS), lui-même créé en 2007. Ou bien encore le Haut Conseil de Santé Publique créé en 2004 qui a parmi ses missions « de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires et la Haute Autorité de santé, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire ».

La densité d'expertise institutionnelle dans le champ de la santé en France est, par ailleurs, parmi les plus conséquentes en Europe : agences, hauts comités, instituts de recherches, sociétés savantes, académies, ordres professionnels, etc. Ces structures auraient pu s'organiser pour fournir des avis, même si on ne doute pas que le temps pour les mobiliser était compté. Pourtant elles semblent avoir été tenues à l'écart, du moins dans les premiers temps, ou reléguées au second plan.

Et voici que le 24 mars, on apprend la création d'un Comité analyse recherche et expertise (Care), composé de 12 chercheurs et médecins, et chargé de se prononcer sur les questions relatives aux traitements et aux tests.

À nouveau la même question : pourquoi ne pas s'appuyer sur des structures comme l'Agence du Médicament, la Haute Autorité de Santé ou Santé Publique France, qui ont développé une expertise unique en la matière ? Pourquoi créer une nouvelle instance dont on ne perçoit d'emblée clairement ni l'articulation avec le conseil scientifique, ni la place dans le dispositif général de gestion de crise ? Et pourquoi ne pas avoir inclus ce Care dans la loi du 23 mars 2020 ?

Autrement dit, il faudra s'interroger sur les raisons qui ont poussé le président de la République à constituer en dehors de tout cadre réglementaire existant, une et maintenant deux instances *ad hoc* dont on ne connaît pas les règles de fonctionnement et dont les modalités de recrutement ne correspondent à aucune procédure connue ; des instances, qui plus est, qui ne disposent d'aucun moyen dédié et qui travaillent en dehors de tout ancrage institutionnel (…)

Il aura fallu cinq jours après les premières déclarations du président de la République (12 mars) pour que la Cellule Interministérielle de Crise, clef de voûte du dispositif de crise, soit activée (mardi 17 mars). Entre temps, c'est une *task force* interministérielle basée au ministère de la Santé qui assure la gestion interministérielle du dossier ; *task force* dont la constitution ne repose à notre connaissance sur aucune base réglementaire. Là aussi, comment expliquer que ne soient pas mobilisées d'emblée des organisations qui ont été pensées et entraînées pour la gestion de crise ? (…)

Quand une crise survient, le réflexe politique est celui de la création de nouvelles organisations, qui viennent s'ajouter aux organisations existantes. Il est temps que l'on consacre plus de temps et d'intelligence à l'institution de mécanismes qui les coordonnent. Pareil constat peut être également établi au niveau européen, voire international. La coordination demeure le maillon faible de la gestion de cette crise.

D'où la nécessité de dépasser les explications qui ne manqueront pas de surgir sur le caractère unique, inédit, extraordinaire, hors norme de la situation ; que ce soit maintenant dans le discours des autorités, ou par la suite lorsqu'il s'agira de tirer des leçons de cette crise. Oui elle est exceptionnelle, mais elle n'est pas singulière. Elle présente des traits que l'on retrouve dans d'autres situations exceptionnelles et qui ne manqueront pas de se reproduire à l'avenir également (…)

Dans cette crise, l'on retrouve un réflexe habituel de l'État français, à savoir s'arroger la responsabilité d'assurer seul la protection de la population. Ce réflexe se traduit de deux manières. Tout d'abord, on observe, comme cela avait déjà été le cas lors de crises majeures récentes, on pense notamment aux attentats de 2015, une centralisation de la décision autour du président de la République qui n'est prévue dans aucun texte relatif à la gestion de crise.

Dans cette approche stato-centrée, et hyper-centralisée, de la crise, les collectivités locales comme les corps intermédiaires semblent ne tenir qu'un rôle secondaire, au mieux instrumental ; c'est-à-dire celui d'une simple courroie de transmission, servile, à qui l'agilité – mot insupportable que l'on nous sert pourtant à toutes les sauces – est, si ce n'est refusée, du moins déconseillée. Dans les faits, ces organisations tendent à s'affranchir des contraintes que voudraient leur imposer les services de l'État ; elles prennent leurs responsabilités, parfois au risque de se mettre dans l'illégalité ; mais leurs actions ne sont pas coordonnées avec les services de l'État.

Plus inquiétante encore, la position qu'occupent les populations dans les décisions prises : passives, elles sont grondées pour leur manque de respect des consignes, mais jamais considérées comme des participants actifs dans la gestion de la crise. À peine les premières mesures annoncées le 12 mars par le président de la République que déjà, deux jours après, le premier Ministre reproche aux Français leur immaturité pour justifier des mesures plus sévères (…)

Si le Président de la République reste convaincu que les situations comme celle que nous traversons requiert une recherche scientifique de haut niveau, alors qu'il confie à celle-ci le soin de tirer les leçons de la pandémie de Covid-19 – en complément des inévitables commissions d'enquête parlementaires et rapports d'inspection générale qui préfèreront quant à eux insister sur la singularité de la crise pour justifier les manquements ou bien chercher des responsabilités individuelles dans ce qui est une faillite systémique. Cette crise nous offre une occasion inespérée de tirer des leçons qui pourront servir dans les crises à venir et partant de rétablir la confiance dans nos institutions.

Document n°2 - Isabelle Le Breton-Falézan, « Un an de communication de crise : l'exécutif face aux Français », *theconversation.com,* 6 avril 2021

Les crises plurielles émaillant le mandat d'Emmanuel Macron nourrissent toute la verticalité si caractéristique de la Ve République. Ce trait est d'autant plus mal vécu que le processus de désillusion présidentielle, dans l'opinion, est devenu préoccupant au fil des mandats.

Depuis février 2020, c'est la pandémie de Covid-19 qui contraint le plus nos dirigeants à des mises en scène plus ou moins virtuoses de leur action. En ce début avril 2021, l'horizon communicationnel est double pour le pouvoir : l'acceptabilité des mesures contraignantes qui persistent et la bataille de crédibilité politique qui éclot. S'entremêlent donc plus que jamais légitimité, autorité et conflit. Les caractéristiques de cette tragédie sanitaire disculpent dans une large part nos gouvernants en grande difficulté. Pour autant, ce pilier cognitif essentiel de la démocratie que constitue la confiance doit s'appuyer sur la consistance, la cohérence et la constance des mots du pouvoir. Alors que dire de la communication de crise de l'exécutif français depuis un an ?

Pédagogie et acceptabilité

Pour commencer à répondre, postulons deux choses. Premièrement, s'impose à nos dirigeants, au fil de cette crise, une information pédagogique sur les motifs objectifs justifiant les arbitrages qu'ils rendent (ex. éviter une saturation des services de réanimation). En second lieu, il leur faut s'assurer, par leur communication, de l'acceptabilité de leurs mesures dans le temps.

Ces deux figures imposées à l'exécutif exigent de lui de résoudre d'abord, par la concertation, la tension entre efficacité et consensus qui est inhérente à ce type de processus décisionnel qui associe politique et science. Elles exigent aussi du président de la République qu'il tienne ses promesses. Depuis février 2020, se sont succédé à Matignon deux styles successifs : une responsabilisation souvent pragmatique avec Édouard Philippe, une ligne plus anxiogène et culpabilisante avec Jean Castex.

À l'Élysée, domine une communication dont la théâtralité nécessaire mais obsédée par l'agilité du président, interroge. Au final, la communication de crise de notre exécutif compromet ses performances. Deux raisons interdépendantes peuvent expliquer cela.

Des techniques oratoires de persuasion souvent problématiques

Depuis un an, la rhétorique de l'exécutif tout entier s'est d'abord déclinée en une large palette de figures de style déroutantes mais censées dire tour à tour l'incertitude et la puissance. Ici se distinguent bien sûr la métaphore guerrière churchillienne, les anaphores et les psalmodies du président.

Également sa dramaturgie pétrie de paradoxes. Ainsi, ce « maître des horloges… arrêtées » a mobilisé les Français pour la guerre… en les confinant, avant de décréter la paix dans un vœu pieux lors de son interview du 14 juillet 2020 :

« Nous avons des résultats puisque l'on a réussi à endiguer le virus et retrouvé presque une vie normale. »

De même, les oscillations du verbe présidentiel entre verticalité et horizontalité-proximité, entre solennité et cartes postales sont apparues dès mars 2020 : allocutions officielles, tweets de soutien aux soignants, déplacements à répétition…

Cette démultiplication de lui-même et ses légèretés avec l'ethos présidentiel ont atteint leur paroxysme entre fin février et fin mars 2021 : le président plaisante avec McFly et Carlito avant de reverrouiller tout le pays (…)

Il se trouve que l'une des vertus de l'exécutif bicéphale de la V^{e} République consiste à lui permettre de se moduler selon deux registres de communication complémentaires : l'Élysée incarne et arbitre, Matignon explique et exécute.

Dans la gestion de la pandémie, ce modèle, que l'on peut qualifier de « gaullien », a laissé place à un plan de communication de crise aléatoire et qui révèle d'ailleurs les limites de la dimension logocratique (gouverner par les mots) de l'institution présidentielle (…)

Un président incapable de nommer ce qui clive ?

Que conclure ? Toute crise majeure tend à fédérer les Français autour de leurs présidents de la République. Le défi de taille consiste cette fois à protéger cette efficience présidentielle des affres induites par la durée indéterminée de la pandémie. « Le maître du temps, c'est le virus », a reconnu Emmanuel Macron le 15 mars dernier à Montauban.

Si la communication est la continuation de la politique par d'autres moyens, comme l'a écrit récemment Arnaud Benedetti elle est aussi comme elle « un art tout d'exécution ».

Le président de la République doit, plus que jamais, tenir l'opinion, tout en endiguant la pandémie. C'est la raison pour laquelle plus celle-ci perdure, moins il s'autorise deux postures : contraindre les Français et se déjuger. On peut toutefois s'inquiéter de sa difficulté récurrente à nommer tout ce qui clive un tant soit peu son auditoire (« frontières », « confinement », « passeport vaccinal » …).

Pour finir, notons que cette communication de crise doit nourrir aussi, pour Emmanuel Macron, la mise en forme persuasive d'un nouveau projet politique pour 2022. Sauf si, comme pour François Hollande et « l'inversion de la courbe du chômage », la campagne vaccinale ne signifie pas à temps la sortie du tunnel…

Document n°3 – Stéphanie Hennette-Vauchez, « L'état d'urgence permanent subvertit en profondeur l'État de droit », Le Monde, 22 janvier 2022

Je ne remets pas en cause la légitimité du recours, en temps de crise, à un régime d'exception : je critique la pratique, dans la France contemporaine, des états d'urgence à répétition. Nous avons vécu sous état d'urgence antiterroriste de 2015 à 2017, puis sous état d'urgence sanitaire, à quelques variations près, depuis 2020 : au total, ces périodes représentent quarante-quatre des soixante-quinze mois qui se sont écoulés depuis les attentats de novembre 2015... Ce régime d'exception a fini par devenir un nouveau paradigme de gouvernement : il est tellement installé dans le paysage politique que les autorités ne le signalent même plus. Avant le deuxième confinement, le 14 octobre 2020, Emmanuel Macron, qui avait signé le matin même le décret rétablissant l'état d'urgence sanitaire, n'a pas prononcé une seule fois ce mot dans son allocution télévisé (…)

L'état d'urgence terroriste (2015-2017) a engendré plus de 10 000 mesures attentatoires aux libertés perquisitions administratives, assignations à résidence, contrôles d'identité, interdictions de manifestation. L'état d'urgence sanitaire a ensuite généré des mesures inédites (confinement généralisé de la population, couvre-feu national pendant huit mois, multiples restrictions à la liberté d'aller et venir), ainsi qu'un très grand nombre de mesures satellites d'adaptation le gouvernement a légiféré par voie d'ordonnances dans des domaines aussi variés que la procédure pénale, le droit de la copropriété, le droit du travail, le droit des affaires ou le droit funéraire. A ces mesures exceptionnelles, liées à la gravité des crises, s'est greffée une baisse générale de la garde sur le terrain des libertés : de nombreuses règles de l'état d'urgence ont été transposées peu à peu dans le droit commun (…)

ce régime d'exception transforme le circuit de la décision politique : au nom du raccourcissement de la chaîne de commandement, le Parlement travaille depuis 2020 sous injonction. La plupart des mesures sont arrêtées en conseil de défense sanitaire, une institution soumise au secret-défense, qui ne communique ni la liste de ses membres ni les comptes rendus de ses réunions, et qui annonce souvent comme un fait acquis non seulement le vote du Parlement mais sa renonciation au pouvoir de déférer la loi au Conseil constitutionnel. Le fait majoritaire de la Ve République a accentué ce déséquilibre croissant entre les pouvoirs exécutif et législatif : les parlementaires se contentent d'accompagner les décisions du gouvernement ils vont même parfois au-delà. On peut accepter une telle logique dans la phase exceptionnelle que constituait, au printemps 2020, la crise sanitaire, mais on ne peut la considérer comme une normalité politique permanente. (…)

Le brouillage émane de ce que j'appelle la « normalisation » de l'état d'urgence. En témoignent les noms baroques attribués aux régimes sous lesquels nous avons vécu hors des deux états d'urgence sanitaire pleins et entiers (de mars à juillet 2020 et d'octobre 2020 à mai 2021) : un régime « organisant la sortie de l'état d'urgence », un régime « relatif à la gestion de la sortie de la crise », un régime de « gestion de la crise », un régime de « renforcement des outils de gestion de la crise ».

Pendant ces états hybrides, le premier ministre dispose de pouvoirs exorbitants : il peut par exemple réglementer, c'est-à-dire interdire, la circulation des personnes et des véhicules ou l'ouverture de bon nombre d'établissements recevant du public. L'état d'urgence était autrefois un interrupteur qui était soit allumé, soit éteint : il est devenu un variateur qui se contente d'indiquer que l'on est plus ou moins en état d'urgence. La banalisation de ce régime d'exception dilue les frontières entre des catégories aussi fondamentales que la démocratie et l'autoritarisme.

Document n°4 – Direction de l'information légale et administrative, « L'état d'urgence sanitaire » [Infographie], 2020

Sciences Po Bordeaux

Document n°5 – William Audureau et Damien Leloup, « Sur Facebook, un 'convoi de la liberté' français aux revendications floues », *La Matinale du Monde*, 11 février 2022

Séparés en six groupes régionaux, ils se sont donné rendez-vous à Paris le week-end du 12 et du 13 février, et comptent, pour certains, se rendre ensuite à Bruxelles : le « convoi de la liberté », inspiré du mouvement social qui paralyse depuis plusieurs jours la capitale canadienne, Ottawa, entend protester contre les mesures sanitaires et la baisse du pouvoir d'achat.

Sur Facebook, les partisans de la mobilisation sont rassemblés dans plusieurs groupes, dont le plus important est passé en une dizaine de jours de 50 000 à 350 000 membres. De son côté, le préfet de police de Paris a annoncé, jeudi 10 février, interdire les *« convois de la liberté »* qui prévoyaient de *« bloquer la capitale »* à partir de vendredi (…)

Alors que les liens entre le Freedom Convoy et les milieux conservateurs pro-Trump sont marqués en Amérique du Nord, les Français se revendiquent apolitiques (ou, en tout cas, apartisans), tout en affichant leur détestation du gouvernement.

Dans une vidéo vue plus de 100 000 fois, Ingrid Courrèges, chanteuse qui avait émergé lors de la crise des « gilets jaunes », et poursuivi avec les mouvements antirestrictions, entonne le *Chant des sans-parti.* Sur l'air du *Chant des partisan* s, elle loue *« le convoi de l'espoir », « l'étincelle populaire »,* et *« tous ces pays qui se libèrent de leurs chaînes »* , contre *« ceux qui tirent les ficelles »,* les *« prisons sanitaires »* .

Cependant, le groupe n'évoque quasiment jamais directement la question des vaccins, préférant se retrouver derrière le mot d'ordre plus large de « liberté » – notamment celle de refuser la vaccination, et celle de ne pas se voir refuser l'accès à des services faute de passe sanitaire. Dans l'ensemble, les revendications précises sont très rares, voire invisibles, et laissent la place à des mots d'ordre génériques, comme la devise française *« liberté, égalité, fraternité »*.

Document n°6 – Conseil de l'Europe, « Coronavirus : Le Conseil de l'Europe adresse aux gouvernements des orientations sur le respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit », Communiqué de presse du 8 avril 2020

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, a publié une boîte à outils à l'intention de l'ensemble des gouvernements européens sur le respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit pendant la crise du COVID-19.

Ce document d'information a été envoyé hier aux 47 États membres du Conseil de l'Europe.

« Le virus détruit actuellement des vies et bien d'autres choses qui nous sont très chères. Ne le laissons pas détruire nos valeurs fondamentales et saper nos sociétés libres », a déclaré la Secrétaire Générale.

« Nos États membres sont confrontés à un défi social, politique et juridique majeur : comment répondre efficacement à cette crise tout en garantissant que les mesures qu'ils prennent ne sapent pas notre véritable but à long terme, à savoir préserver les valeurs fondatrices de l'Europe que sont la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme », a-t-elle ajouté.

Cette boîte à outils a été conçue pour aider les États membres à garantir que les mesures qu'ils prennent pendant la crise actuelle restent proportionnées à la menace constituée par la propagation du virus et qu'elles soient limitées dans le temps.

Le document porte sur quatre domaines principaux :

* Dérogation à la Convention européenne des droits de l'Homme en cas d'état d'urgence
* Respect des principes de l'État de droit et des principes démocratiques en cas d'état d'urgence, notamment par la limitation de la portée et de la durée des mesures d'urgence
* Normes fondamentales en matière de droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, la vie privée et la protection des données, la protection des groupes vulnérables contre la discrimination et le droit à l'éducation
* Protection contre le crime et protection des victimes du crime, en particulier concernant la violence fondée sur le genre.

Document n°7 – Edouard Simon, « L'Europe face au Covid-19 : l'Union en quête d'une stratégie commune »**,** Institut de relations internationales et stratégiques, 8 février 2021

Alors que l'Europe a été très fortement touchée par l'épidémie de Covid-19 (20% des cas et des morts enregistrés au niveau mondial), la réponse sanitaire apportée par l'Union en tant que bloc est apparue non coordonnée et limitée. La principale raison de cette réponse décevante est à chercher du côté des compétences de l'Union, la compétence de l'Union en matière de santé étant relativement limitée. En effet, en matière de santé, la compétence de l'Union est largement une compétence d'appui. Ainsi, concernant les « menaces transfrontières graves pour la santé » (dont les pandémies), la compétence de l'Union vient « compléter les politiques nationales » de détection, d'alerte et de lutte. Jusqu'à récemment, cette compétence d'appui a été interprétée de manière relativement étroite. La crise du Covid-19 expose largement les insuffisances de l'approche européenne dans le domaine.

Dans un état certain d'impréparation face au risque pandémique, les États membres de l'Union européenne n'ont pas cherché à coordonner leur action au niveau européen. D'autant que les stratégies sanitaires définies et mises en œuvre aux différents niveaux nationaux divergeaient parfois significativement entre les tenants d'un arrêt de la circulation du virus (Italie, Espagne, France) et ceux de l'immunité collective (Suède, Royaume-Uni, Pays-Bas). D'où l'absence de coordination sur les fermetures de frontières et les conditions de mobilité entre États membres. Mais ce qui était compréhensible au début de la crise l'est beaucoup moins un an après. Pourtant, force est de constater que les restrictions de voyage ne font toujours pas l'objet d'une coordination optimale au niveau européen, alors même que les stratégies sanitaires tendent à s'harmoniser (les tenants de l'immunité collective ayant quasiment disparu). La sortie sanitaire de la crise pandémique reste encore largement à définir.

Pour autant, la décision de confier à la Commission européenne la négociation, l'acquisition et la répartition des différents vaccins est un game-changer dans l'approche sanitaire européenne. Elle empêche, en effet, le développement d'un nationalisme vaccinal au sein de l'UE qui aurait abouti à laminer la cohésion européenne et à rendre encore plus hypothétique un retour de l'espace Schengen à un fonctionnement normal. Certes, le récent imbroglio autour du mécanisme européen de contrôle des exportations de vaccin et de ses implications pour la frontière entre les deux Irlande est éminemment regrettable. Mais cet épisode ne doit pas amener à condamner la saine démarche des États membres d'acquérir en commun les vaccins (…)

Sur le plan économique, la réponse de l'Union a été plus convaincante et le plan de relance européen, dont le principe a été adopté en juillet dernier par les 27 chefs d'État et de gouvernement, constitue un potentiel changement majeur dans l'économie politique de l'Union.

Avant même l'adoption du plan de relance, l'Union et ses institutions ont su réagir de manière rapide et adéquate face à la crise économique causée par la crise sanitaire. Il faut, en effet, rappeler que la Commission a été prompte à proposer de limiter les restrictions de circulation aux seules personnes physiques. Cela peut sembler anecdotique, mais c'est le fonctionnement du marché intérieur qui a été adapté aux circonstances de crise en un temps record, permettant d'éviter au sein de l'Union des pénuries alimentaires ou de démanteler les restrictions d'exportation sur le matériel médical entre États membres. C'est également très rapidement que la Commission a adopté un cadre dérogatoire pour les aides d'État permettant aux États de venir en aide à leurs entreprises sans le feu vert a priori normalement requis de la Commission. C'est également la Commission qui a proposé la suspension de l'application du Pacte de Stabilité et

de Croissance, permettant aux États européens de s'endetter massivement pour faire face aux conséquences économiques de la crise.

Mais c'est effectivement l'adoption d'un plan de relance européen avec lequel les 27 plans de relance nationaux devront s'articuler qui constitue la plus grande rupture avec l'économie politique européenne traditionnelle. Alors qu'il y a 10 ans, les 28 avaient été incapables d'articuler leurs plans de relance nationaux et la zone euro s'était lancée dans des politiques d'austérité aux effets récessifs aujourd'hui démontés, les désormais 27 se sont cette année entendus pour construire une relance commune en la finançant par une dette commune. Si l'importance du financement est généralement relevée, on oublie souvent de souligner l'importance cruciale de l'élaboration d'une relance commune centrée sur les enjeux d'investissements. De même, les critères d'allocation du plan de relance européen dépassent largement le cadre des effets de la pandémie et prennent en compte les déséquilibres structurels qui minaient en particulier l'Union économique et monétaire.

Encore faut-il que l'articulation entre le plan européen et les plans nationaux ne soient pas que de façade, que le ciblage des investissements soit véritablement orienté vers les défis auxquels les Européens font face (nouvelle croissance, décarbonation, numérisation, etc.) et que la convergence des économies européennes redevienne un objectif politique majeur. Le plan de relance est une promesse pour l'avenir. Il convient aujourd'hui de la réaliser.

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

ANGLAIS

1h

Coefficient 1

3 pages

Sciences Po Bordeaux

America's leaders are old. That's a problem

Is it time for the US's (literal) old guard to move on?

By Emily Tamkin, *The New Statesman*, 15 November 2021

1. Here are some of the people who represented the United States at Cop 26 to discuss climate change, an issue that will be felt for generations to come. There was US President Joe Biden, who turns 79 later this month. There was his climate envoy, John Kerry, who is 77. Nancy Pelosi, the speaker of the House of Representatives, stopped by, too; she's 81. Back in the US, her counterpart in the Senate, the Senate majority leader Chuck Schumer, is relatively young at just 70 years old.
2. Across the aisle, there is Mitch McConnell, the Senate minority leader, who is 79. McConnell was previously the Senate majority leader under the last Republican president — and potential 2024 candidate — Donald Trump, who is 75.
3. The average age of a US senator at the start of this year was 64.3 years old, making it the oldest Senate in US history.
4. Age can bring many wonderful things, such as wisdom and experience. I do not mean to suggest that older people should not be able to hold higher office. Still, for three reasons, perhaps it is time that those in power consider whether they are still the best people for their offices.
5. The first is the matter of public confidence. Fairly or not, both Trump and Biden have had their health and mental agility questioned while in office. Trump repeatedly boasted about his stellar performance on a test used to detect cognitive ability, in the process raising more questions than he settled. His weekend visit to a hospital in 2019 also raised suspicions. Biden, meanwhile, is dogged by the former president's nickname for him, Sleepy Joe, and is described as senile by America's right-wing pundit class.
6. Questions and conspiracies about American leaders' health are not new, exactly. In 1980, Ronald Reagan was elected president when he was 69. In Reagan's White House, some staff, concerned about the president's abilities to do his job, considered invoking the 25th amendment to try to have him removed. Rumours as to whether Reagan was senile were rife among the press and public while he was in office. Long before that, Edith Bolling Galt Wilson, Woodrow Wilson's wife, effectively ran the White House after her husband suffered a stroke in 1919. Still, while acknowledging this US tradition, one can also admit the political risk that comes with fielding leaders who are more advanced in age.
7. Secondly, by staying in office and in power, particularly in Congress, politicians who have held the same position since they were young are now blocking others from rising through the ranks. As former US president Barack Obama put it in 2017, "I see in the US Congress people who've been there 20, 30, 40 years. And because they're still there, they're blocking the 25- or 30- or 35-year-old who is more of their time, and could be

more innovative and creative solving the problems we face today rather than the problems we faced 35 years ago."

8. But finally, and most importantly, there is the issue of whether this literal old guard can truly represent their constituents. This is particularly important for Democrats, whose voters tend to be younger. This is not only true in terms of demographic representation, though that is an issue (for example, according to one study, 16 per cent of people who can be identified as "Gen Z" also identify as queer or transgender). It's also true in terms of the urgency with which politicians consider certain issues. Elected officials are in charge of regulating (or not) technology with which they may or may not be familiar or comfortable, to take one case. To take another, Gen Z and millennials are more likely to say that addressing climate change should be the top priority — and are also more likely to favour moving away from reliance on fossil fuels and to wholly eliminate fossil fuels. This isn't completely limited to Democrats; younger Republicans are also more likely to support moving away from fossil fuels and varying energy sources. To put it bluntly: the people who have more time left on the planet are more likely to want to see politicians take bolder action to deal with climate change. The generation that is actually in power in the United States is less likely to want that.
9. Given that the consequences of their actions (and their inaction) now will be felt by those far younger than them, perhaps it is worth asking whether older Americans should be overwhelmingly represented in higher office.

---

1. ***Briefly sum up – in your own words – the main points put forward by Emily Tamkin in the article below (10 pts)***
2. ***Discuss the suggestion that there should be an upper age limit to elected office (10 pts)***

(N.B. You should write approximately 300-350 words in all)

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

ALLEMAND

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Sciences Po Bordeaux

Neujahrsgrüße mit klimapolitischem Sprengstoff[1]

Die EU-Kommission schlägt vor, Atomkraft und Gas als klimafreundlich einzustufen.

DER SPIEGEL, 1.1.2022 (gekürzt)

Die EU-Kommission will Investitionen in Gas- und Atomkraftwerke unter bestimmten Bedingungen als klimafreundlich einstufen. Es geht im Kern um die Frage, *wie* die 27 Mitgliedstaaten in den nächsten 30 Jahren klimaneutral werden wollen. Dass Kohle und Öl nicht klimafreundlich sind, ist Konsens. Bei Atomkraft und Gas scheiden sich aber die Geister.

Dabei geht es um Milliardensummen. Die Grundfrage lautet: Wohin fließt künftig das Geld von Investoren und Steuerzahlern, wenn es um die Energiewende[2] geht? Die Antwort der EU-Kommission: Atomkraft und Gas können nun im Namen der Energiewende gefördert werden. Das Projekt des „Green Deals" der EU-Kommission ist damit nicht nur exklusiv erneuerbaren Energien wie Wind und Sonne vorbehalten.

Doch hier geht es nicht um eine Technologiediskussion, sondern um die Länderinteressen von Deutschland und Frankreich. Die beiden größten Volkswirtschaften der Union haben gegensätzliche Energiewende-Vorstellungen – und verbrüdern sich nun in vorliegendem Konsens. Während Deutschland nach Fukushima den Ausstieg aus der nuklearen Energie beschlossen hat und Ende 2022 alle AKW[3] abschalten wird, laufen in Frankreich immer noch 56 Meiler. Und künftig sollen es noch mehr werden, wenn es nach Präsident Emmanuel Macron geht. Deutschland hingegen setzt auf Gas: Seit Jahren werden neue Gasterminals an der Nordsee geplant, Teile der SPD und CDU hypen die russische Pipeline Nord Stream.

Eine Hand wäscht die andere. Jedes Land darf eben »auf seine Art und Weise« klimaneutral werden. Das politische Kalkül ist recht eindeutig: Die EU-Kommission will keinen Streit vor der eigentlichen Schlacht, die in diesem Jahr bevorsteht: In den nächsten Monaten verhandeln die Mitgliedstaaten über insgesamt zwölf Gesetzentwürfe der Europäischen Kommission, die Europa bis 2050 klimaneutral machen sollen.

Warum sind Atomenergie und Gas für die EU in der Kategorie „klimafreundlich"?

Wie kann die EU bis 2050 klimaneutral werden?

[1] der Sprengstoff = l'explosif
[2] die Energiewende = la transition énergétique
[3] das AKW – das Atomkraftwerk – der Meiler = centrale nucléaire

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

CHINOIS

1h

Coefficient 1

2 pages

Sciences Po Bordeaux

中国和日本大学生“云对话” 探讨两国青年婚姻观

2021 年 03 月 23 日 08:27 来源：中国新闻网

中新社昆明 3 月 22 日电,近日“第三届中日大学生对话会”举行。来自中国云南等地的大学生与日本东京等地的大学生围绕“中日青年婚姻观的异同点”等问题交流了他们各自的想法。中日青年在对婚姻的态度上存在着很多异同。

“相同点”在于：选择结婚对象时中日两国青年都认为“三观”（3 valeurs principales de la vie）比“五官”（Aspect physique）更重要；他们都倾向于先立业，就是先有稳定的工作后再结婚；他们婚后都愿意为家庭做出改变和努力。

“不同点”在于：中国青年认为一旦成为“剩男”“剩女”（Hommes et femmes de plus de 27 ans non mariés，将承受来自父母和社会的巨大压力，而日本青年在是否结婚、何时结婚上具有较大自由度。此外，在选择结婚对象时，中国青年倾向于选择经济条件好的结婚对象，而日本青年对结婚对象的经济条件并不看重，认为“三观”与兴趣一致更重要。在婚后，中国青年均选择共同工作并相对平等的承担家务，而日本青年婚后男主外女主内的现象比较普遍。

问题：

请你谈谈对中国和日本年轻人婚姻态度的看法。（不少于 150 字）

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

ESPAGNOL

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Sciences Po Bordeaux

Los tontos útiles

ABC
David Alandete
28/02/2022

Ahora que el dictador Putin nos ha llevado a la hora de la verdad, invadiendo Ucrania, según ha dicho, para «desmilitarizarla y desnazificarla», cabe recordar quiénes son los que durante años han ido sembrando el terreno para que en España y el resto de Europa quede la duda sobre si, como dice el Kremlin, ese país europeo es un nido de neonazis, un polvorín armado por Occidente, un victimario que merece ser sacrificado por una Rusia que habla de paz mientras te apunta a la frente con el dedo en el gatillo.

Permítanme citarles de una de las primeras entrevistas de Pablo Iglesias como eurodiputado en Bruselas: «Hemos visto a dirigentes europeos muy importantes apoyar en Ucrania a neonazis y favorecer un desplazamiento de poder ilegal en Ucrania». Era 2014, se acababa de anexionar Rusia la península ucraniana de Crimea, y comenzaba a tomar forma una formidable maquinaria de injerencias preparada por Moscú para este momento en que nos encontramos, el de la agresión a Europa.

Por mucho que el señor Iglesias quiera hoy expiar pecados, ante la atrocidad de esta guerra, su pasado le delata. Y no el pasado de cuando daba clases en la universidad, sino cuando ya ocupaba escaño, en Bruselas o Madrid. Hoy, todo cuadra. La maquinaria rusa funciona formidable. Medios estatales rusos publican supuestas noticias en decenas de idiomas, incluido el español, que no se saltan una coma del argumentario del Kremlin. Columnistas y analistas pagados por esos mismos medios estatales repiten en ellos, y en otros, las tesis prorrusas.

Los regímenes dictatoriales de Cuba y Venezuela y sus canales de propaganda se hacen eco en español de los mensajes de Moscú. (El 'Granma' cubano, por ejemplo: «Rusia avanza en la desmilitarización de Ucrania»). Los gobiernos a los que el Kremlin ha cortejado -Argentina, México, Brasil- se ponen de perfil. Políticos populistas, de extrema izquierda y extrema derecha en Europa le hacen también el juego a Putin. Con sofisticadas campañas de injerencias, Rusia les apoyó, los aupó a las instituciones, en España también. Búsquenlos: puede que condenen la guerra, pero también a la OTAN, a EE. UU. y probablemente a la UE, por provocar. Es posible que ahora hasta se manifiesten en las calles, ante lo atroz de la masacre de Putin. Pero nunca olviden qué decían cuando no era tan patente a qué dueño servían.

EXPRESIÓN ESCRITA (mínimo 300 palabras)

Después de contextualizar brevemente el artículo y de aclarar la posición del periodista, conteste argumentando:

¿Puede ser compatible el populismo con la democracia?

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

ITALIEN

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Sciences Po Bordeaux

Perché gli italiani vanno via da casa a 30 anni

Valentina Iorio - Corriere della Sera 28/09/21

Un giovane italiano ci mette 12 anni in più di un suo coetaneo svedese per lasciare la casa dei genitori. Se in Svezia un ragazzo si distacca dal nucleo familiare prima di diventare maggiorenne (l'età media è 17,8 anni), in Italia deve aspettare fino ai 30 anni. Italiani mammoni? Forse, ma non solo. A determinare il divario, infatti, sono le politiche sociali a favore dei giovani e le opportunità offerte dal mercato del lavoro. I paesi in cui i giovani lasciano la casa dei genitori intorno ai 20 anni - o anche prima come nel caso dei Paesi scandinavi - hanno politiche che aiutano i giovani ad entrare sul mercato del lavoro e ad avere un reddito adeguato che consenta loro di mantenersi e crearsi una famiglia. Tra questi paesi rientrano Francia e Germania, dove i giovani si svincolano dai genitori intorno ai 23 anni e mezzo.

L'età dell'addio al nucleo familiare d'origine non è alta solo in Italia, ma in tutta L'Europa meridionale, dove i giovani si trasferiscono in una loro casa intorno ai 30 anni: in Spagna a 29,5 anni, in Portogallo a 29, in Grecia a 28,9 anni, in Italia a 30,1 anni. Per i giovani italiani uno dei maggiori problemi è quello di inserirsi sul mercato del lavoro, come suggerisce l'ultimo rapporto Istat sui giovani che non studiano e non lavorano. I cosiddetti Neet in Italia sono circa 2 milioni, pari al 22,2% dei giovani compresi tra i 15 e i 29 anni. Nella categoria rientrano sia il neolaureato che sta cercando un lavoro in linea con le proprie aspettative, sia il giovane che ha abbandonato presto gli studi, «con basso capitale sociale e fortemente demotivato». L'acronimo Neet non dà conto delle diverse situazioni che portano un giovane a essere disoccupato, alla ricerca di un lavoro o peggio rassegnato. L'età media di uscita da casa aumenta in Italia dal 2006. Tra il 2006 e il 2019 in 12 Stati membri dell'Ue l'età media è diminuita mentre in Italia è aumentata.

Relazione:

Alla luce dell'articolo di Valentina Iorio, cercate di riflettere sulle ragioni che ritardano l'autonomia dei giovani italiani rispetto alla famiglia d'origine.

[Minimo 250 parole]

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

PORTUGAIS

1 heure

Coefficient 1

2 pages

*O escritor N**u**no Camarneiro evoca diversas redes sociais**.** Comente e discuta, de maneira argumentada e organizada, esta evocação e o que lhe inspira. (250 palavras no mínimo)*

Das Redes Sociais

Tivesse eu outra vida inteira e talvez chegasse a conhecer metade das redes sociais que existem neste mundo que é o bairro. Das cibernéticas não falo porque não vale a pena (elas falam por si mesmas), as outras, que hoje vos trago, são das que se escondem, onde só se entra por convite ou com uma sorte dos diabos.

Ao cimo da rua há uma padaria minúscula, um cantinho de cidade onde a conversa começa assim que as portas abrem e segue dolente pela manhã, atravessando as notícias do dia e as novas da vizinhança, mas também concertos, exposições, memórias de viagem, amores perdidos e outros encontrados.

Na farmácia, mais abaixo, trocam-se maleitas como se fossem cromos (uma dor aqui que desce e depois sobe), onde se recomendam medicamentos como se fossem vinhos e onde todos deixam passar à frente, porque mais importante do que ser-se atendido é saber esperar.

No parque os meninos brincam a ser meninos e os pais a ser pais, fazem-se festas aos cães e adivinham-se as idades. A sério? Olhe que não parece nada!

O cabeleireiro é um mundo feminino por onde passo, mas onde nunca entrei. Os sorrisos que vêm de dentro parecem-me mordazes ou lascivos, mas sempre tão distantes.

No jardim da igreja trocam-se cigarros, garrafas e charros, é a rede de quem não tem rede e se pendura nos dias como os pássaros nos beirais.

Nuno Camarneiro, *Diário de Notícias*, 06/11/18

Sciences Po Bordeaux

Admissibilité en 4e année – Samedi 26 mars 2022

ÉPREUVE DE LANGUE

RUSSE

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Document 1

Document 2

....Против чего произошла революция? Против привилегий! Тошно было русским людям от чего? От привилегий. Одни одеты были в робу, другие – в соболя, одни пешкодралом – другие на фаэтонах, одни по гудочку на фабрику, другие в ресторанах морду наращивали.... И вот эти привилегии – они же охватывают людей, как зараза. Если кто может покупать не в том магазине, где все – обязательно будет там покупать. Если кто может лечиться в отдельной клинике – обязательно будет там лечиться. Если может ехать в персональной машине – обязательно поедет. Если только где-нибудь медом помазано и туда по пропускам – обязательно будет этот пропуск выхлопатывать.

А.И. Солженицын

«В круге первом» (1955-1958)

В 2022 году Россия отмечает 300-летие выхода одного из важнейших документов петровской эпохи: Табеля о Рангах.

Перед Вами два документа различного характера, которые посвящены одной и той же теме.

Проанализировав эти документы, объясните, что их объединяет и в чем заключается их различие (250 слов).